

**PARLONS
CLIMAT !**

**RAPPORT
SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2024**

INTRODUCTION

Cadre réglementaire

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit l'obligation pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable.

Le décret d'application paru le 17 juin 2011 prévoit que le rapport décrit « sous forme de synthèses, la situation en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire (Agenda 21) ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ». Le décret précise que le rapport doit prendre en compte **les cinq finalités du développement durable** mentionnées dans le code de l'environnement :

- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- Épanouissement de tous les êtres humains ;
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il est indiqué que le rapport de développement durable doit être présenté par le Maire préalablement au débat d'orientations budgétaires. Sa présentation doit faire l'objet d'une délibération. Le rapport sera mis à jour chaque année et présenté à la même époque lors du débat sur le projet de budget.

Objectifs et ambition du présent rapport

Fruit de nombreuses années de travail et de l'élaboration de plusieurs documents cadres, les orientations de la Ville en matière de développement durable sont actuellement structurées par le déploiement du nouveau **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** voté en 2023, qui comprend des actions nouvelles et des actions inscrites dans la continuité du travail mené depuis plusieurs années.

Le présent rapport s'appuie sur un bilan des politiques publiques pantinoises en lien avec les finalités du développement durable menées par les différentes directions et le Pôle Transition et Adaptation urbaine. Il présente de façon synthétique les actions et réalisations clés dans ce domaine en 2024 ainsi que les actions structurelles menées depuis plusieurs années. Il permet en outre d'esquisser les projets pour les années à venir. Le rapport est structuré en 6 parties, qui reprennent les 6 axes structurants du PCAET, à savoir :

- 1. Une ville où l'on respire bien**
- 2. Une ville qui réduit ses consommations d'énergie et développe des énergies renouvelables**
- 3. Une ville qui fait la part belle à la nature**
- 4. Une ville qui œuvre pour et avec ses citoyennes et ses citoyens**
- 5. Une ville qui aménage son territoire durablement**
- 6. Une administration qui s'engage**

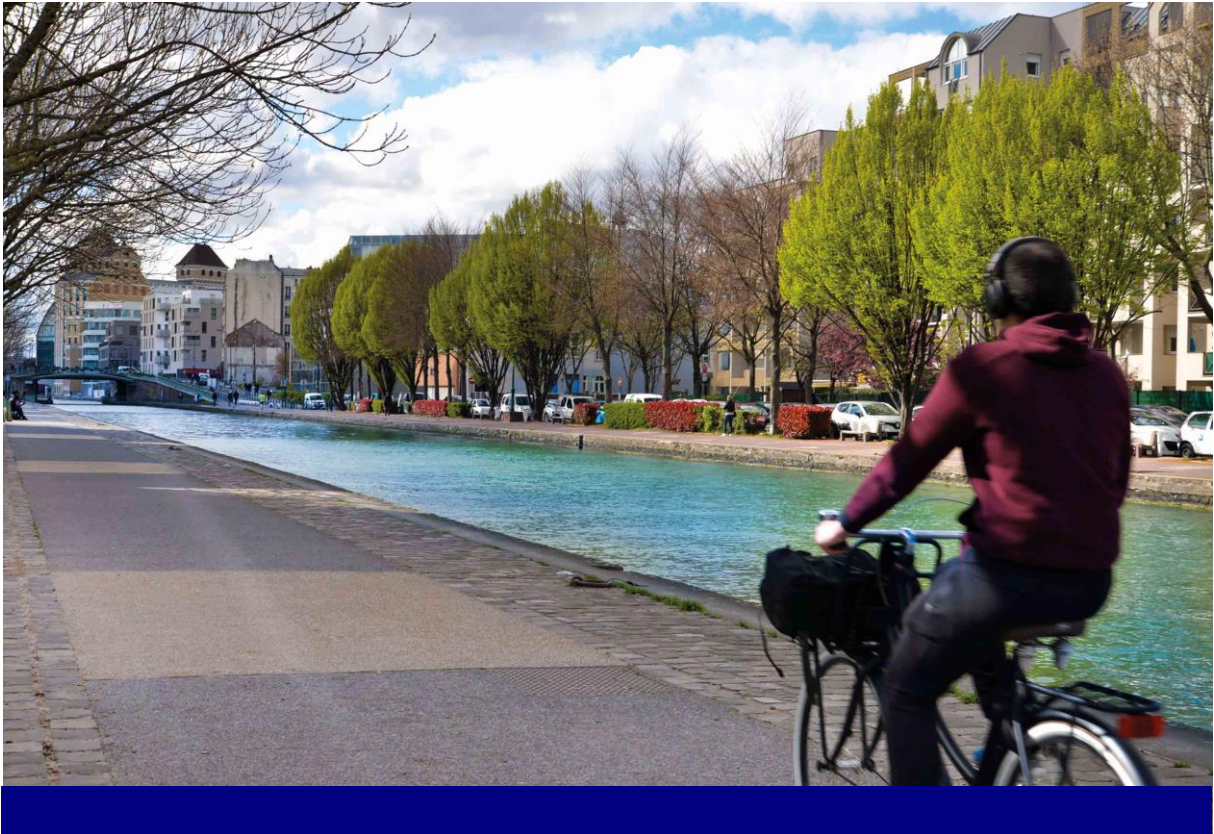
La rédaction et l'actualisation du rapport met à contribution l'ensemble des directions de la Ville, témoignant de l'engagement de toutes en faveur du développement durable. Il permet toutefois de sortir d'une lecture classique des politiques publiques par champ d'intervention, comme dans un rapport d'activités, pour offrir une analyse transversale des actions et de leur complémentarité.

Les étapes-clés du développement durable dans l'action municipale

1996	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la collecte sélective
1999	<ul style="list-style-type: none"> Première participation de la ville à la journée « En ville sans ma voiture »
2001	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une charte propreté
2003	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un service environnement et développement durable Plan d'Éducation au Développement Durable à destination du public scolaire Première participation de la ville à la Semaine nationale du Développement Durable Engagement de tous les bâtiments neufs dans la démarche HQE
2004	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un Plan Local de Maîtrise de l'Énergie 1^{ère} campagne de communication interne dédiée à l'éco-citoyenneté
2005	<ul style="list-style-type: none"> Charte en faveur du fret ferroviaire avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis Insertion de clauses environnementales dans les marchés publics Signature de la charte Ville Handicap
2006	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un Agenda 21 Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi avec la ville du Pré Saint-Gervais
2007	<ul style="list-style-type: none"> Livraison de la première construction HQE de la ville avec l'école Joséphine Baker Fin des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts Création du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes Pantinois
2008	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du Schéma Communal d'Aménagements Cyclables Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
2009	<ul style="list-style-type: none"> Fin des produits phytosanitaires pour l'entretien de la voirie et adoption d'un Plan de Désherbage Alternatif Communal
2010	<ul style="list-style-type: none"> Livraison de l'école Saint-Exupéry à énergie Zéro et certifiée HQE
2016	<ul style="list-style-type: none"> Passage au 100 % LED sur l'ensemble de l'éclairage public
2017	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) lors du Conseil municipal du 23 novembre 2017
2018	<ul style="list-style-type: none"> Début de la mise en œuvre du PCAET, avec notamment : distribution kits économies d'énergies ; augmentation de la part des produits biologiques dans les cantines ; adhésion à la SCIC Electrons solaires ; tri des déchets alimentaires sur les marchés pantinois. Adoption d'un Plan de rénovation thermique du bâti (1 million d'€ / an, passé actuellement à 2,5M € / an) et d'un Plan fortes chaleurs (350 000 € / an)
2019	<ul style="list-style-type: none"> Charte de l'Arbre + lancement de la labellisation « Ecojardin » pour les espaces verts Instauration de la ZFE-m Crit'Air 5 et création de l'Aide mobilité (VAE) Adoption du PLU à dimension environnementale renforcée

	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation du tri des biodéchets dans les écoles • Adhésion à Ekopolis et engagement des grands projets dans la démarche Bâtiments durables franciliens (Bdf) => niveau argent obtenu pour la Crèches des Bains Douches • Mise en place du Plan vélo et du Comité vélo
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche Budget climat en régie • Extension de l'Aide mobilité aux vélos mécaniques neufs et d'occasion • 44 sites labellisés EcoJardins
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de la ZFE-m Crit'Air 4 • Création de la SPL porteuse du projet de réseau de chaleur intercommunal • Hausse de l'enveloppe dédiée à la rénovation thermique du bâti (2 millions d'€ / an) • Adhésion de la Ville à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC-MVE) • 1ère Journée Sans Voiture (19 septembre)
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des diagnostics BEGES (bilan carbone) et TETE CAE (labellisation) • Labellisation Or obtenu pour la Halle sportive dans le cadre de la démarche BDF • Modification n°1 du PLUI (ambitions environnementales rehaussées) • Création de la SPL Unigéo (réseau de chaleur) avec le SIPPAREC, Le Pré Saint Gervais et Les Lilas • Lancement de 42 audits énergétiques sur les bâtiments soumis au décret tertiaire • Passage de toute la ville en Zone 30 • Adhésion de la Ville à Airparif
2023	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux de construction du réseau de chaleur • Expérimentation du retrofit sur la flotte municipale • Création de 2 jardins partagés et de 2 cours jardins • Obtention du Prix spécial de la biodiversité et de la transition socio-écologique des Villes et villages fleuris, • Adoption du nouveau Plan Climat-Air-Energie territorial pour la période 2023-2030 • 3^e Journée sans voiture avec un nouveau temps de clôture en soirée
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'achat groupé d'énergie pour le gaz et l'électricité • Obtention du label TETE CAE • Appel à initiative privé (AIP) de la métropole du Grand Paris – solarisation de plusieurs établissements municipaux • Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la solarisation du CTM • Journée du Climat • Défi déclic bas carbone

1. UNE VILLE OU L'ON RESPIRE



1.1. Une offre de transports en commun dense

La ville de Pantin située en première couronne parisienne est particulièrement concernée par la question de la place de la voiture en milieu urbain. Les problèmes de report de stationnement et de congestion sont ponctuellement importants, même si le trafic sur l'ex-RN3, traditionnellement problématique, s'est fluidifié depuis 2015 grâce à la mise en place d'une nouvelle régulation des feux gérée depuis le Poste Central de Gestion du Trafic Lutèce et de la mise en place de pistes cyclables réduisant à une file la circulation en 2021. Grâce à sa proximité avec Paris, le territoire bénéficie d'une excellente desserte en transports en commun. La densité de population est par ailleurs un facteur propice au développement des transports actifs : 97,5% de la population pantinoise habite à moins de 15 minutes d'un moyen de transport en commun.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le développement des transports en commun

Pantin dispose d'une **offre déjà conséquente** en termes de transports en commun. Ville de première couronne, elle bénéficie de tous les réseaux de transports d'Ile-de-France (bus, tramway, métro, RER) permettant des déplacements de Pantin à Paris ou au cœur de la banlieue :

- 13 lignes de bus en journée et 5 la nuit ;
- 5 stations de métro réparties sur 2 lignes (5 et 7) ;
- 1 station du RER E (avec un train toutes les 7 minutes aux heures de pointe) ; A noté que depuis mai 2024 la ligne de RER E a été prolongée vers l'ouest avec l'ouverture de trois nouvelles gares : La Défense Grande Arche, Neuilly-Porte Maillot Palais des Congrès et Nanterre-la-Folie permettant ainsi de relier Pantin et La Défense en moins de 20 minutes. Ainsi la gare de Nanterre-la-Folie est officiellement devenue le nouveau terminus de la ligne et ce jusqu'au prolongement définitif du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie fin d'année 2026.
- 3 stations de tramway sur la ligne T3 (Porte de Pantin, Delphine Seyrig et Ella Fitzgerald-Grands Moulins de Pantin).

La Ville de Pantin accueillera par ailleurs une **station de la ligne 15 (Grand Paris)** pour 2030 en lisière des Courtillières.

Les projets de la ville en matière de transports et déplacements s'inscrivent depuis 2015 dans le cadre du **Plan local de déplacement (PLD) d'Est Ensemble**, construit autour de 6 grandes finalités :

- Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa planification
- Offrir une place prépondérante aux modes actifs
- Rendre les transports communs plus attractifs
- Améliorer le transport et la livraison des marchandises
- Gérer le stationnement sur Est Ensemble
- Communiquer, sensibiliser, observer

Le Conseil municipal de Pantin s'est engagé à suivre ses orientations et à les mettre en œuvre en tenant compte de la contrainte budgétaire. Un Plan Local de Mobilité est en cours d'élaboration par Est Ensemble, la Ville de Pantin participe activement à l'élaboration de ce document qui prendra la suite du PLD.

[L'achèvement des travaux sur la gare RER](#)

- Réhabilitation complète de la gare, cofinancés par le IDF mobilité, BNP Paribas, RFF, et la SNCF.
- Service amélioré pour l'utilisateur avec facilités d'usages et commerces en gare.
- Mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite. La passerelle existante a fait l'objet de travaux de rénovation récemment.
- Création d'une seconde passerelle, d'une longueur de 45 mètres qui a ouverte en 2023. A terme elle permettra de rejoindre directement l'écoquartier de la gare.

- Création d'un espace de consigne à vélo inauguré en avril 2019 par la SNCF au droit de la gare RER comprenant :
 - 28 emplacements ouverts, gratuits et sécurisés
 - 56 box fermés, réservés aux porteurs d'un Pas Navigo, ayant souscrit à un abonnement annuel

[Le lancement des travaux de requalification de l'avenue Jean Lolive \(ex RN3\)](#)

- Co-maîtrise d'ouvrage entre IDF Mobilité, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et en association avec la Ville de Pantin
- Objectif principal de préparer l'arrivée du T Zen (ligne de bus circulant de Paris (19e) jusqu'aux Pavillons-sous-Bois (gare de Gargan) en site propre axial et de mettre en place des pistes cyclables sur chaussées en 2 x 1 voie.
- Travaux concessionnaires et ouvrages d'art réalisés en 2020 – 2022
- Pérennisation de la piste cyclable réalisée dans le cadre du déconfinement en 2021
- **Lancement des travaux en 2026 pour une livraison prévue en 2030**

[Continuation des travaux de requalification de l'ex-RN2](#)

Le passage situé sous le carrefour des Quatre-Chemins est désormais comblé et un aménagement transitoire a été réalisé afin de créer une première continuité avec la partie haute de l'avenue Jean-Jaurès. Située entre La Courneuve et la rue Condorcet, cette dernière a également été entièrement réhabilitée par le département qui a bénéficié de financements de la ville. Pistes cyclables protégées, trottoirs élargis et rebitumés, nouveaux éclairages publics, espaces verts et arbres ont ainsi fait leur apparition.

Au deuxième semestre 2025, la partie de l'avenue longeant les Quatre-Chemins, entre la rue Condorcet et la porte de La Villette, profitera du même traitement. Des travaux qui transformeront définitivement cette ex-autoroute urbaine en un boulevard urbain pacifié et végétalisé



[Le développement de l'offre de bus de la ligne 330](#)

En gestion communale, elle fait l'objet d'une convention avec la RATP portant jusqu'en 2024. La ligne 330 permet de désenclaver le secteur du Haut Pantin – Les limites ainsi que le quartier des Courtilières, peu desservi en transport en commun. Auparavant interrompu en Août, le service s'est étendu en 2019 à ce même mois, garantissant une continuité du service public sur ce trajet. Un arrêt supplémentaire (« Jacques Cottin ») sur la ligne en 2022.

Ile de France Mobilité a délégué à la ville de Pantin la compétence d'autorité organisatrice de proximité de cette ligne le 1er septembre 2022. Grâce à cette prise de compétence, la Ville pourra adapter au mieux la ligne aux besoins des Pantinois mais aussi répondre à un des enjeux du PCAET de faire évoluer la navette 330 pour la rendre plus propre.

Un nouvel arrêt a été créé rue Jacques Cottin. Ce nouvel arrêt permet de desservir un quartier résidentiel ainsi que le nouveau collège de l'écoquartier. Une réflexion est également en cours pour améliorer la desserte du quartier des Courtilières avec une ligne régulière et permettrait le redéploiement des moyens sur d'autres quartiers moins bien desservis de la Ville.

[La requalification de la Route Départementale 115 \(avenue du Général Leclerc\).](#)

Les travaux réalisés depuis 2021 par le Conseil Départemental ont pour objectifs : de créer une piste cyclable protégée et continue dans chaque sens de circulation, de réduire à 2 x 1 fois les voies de circulation, de sécuriser dans le sens province-Paris le passage sous le pont de la SNCF.

De l'auto partage vers un service de bornes de recharge ?

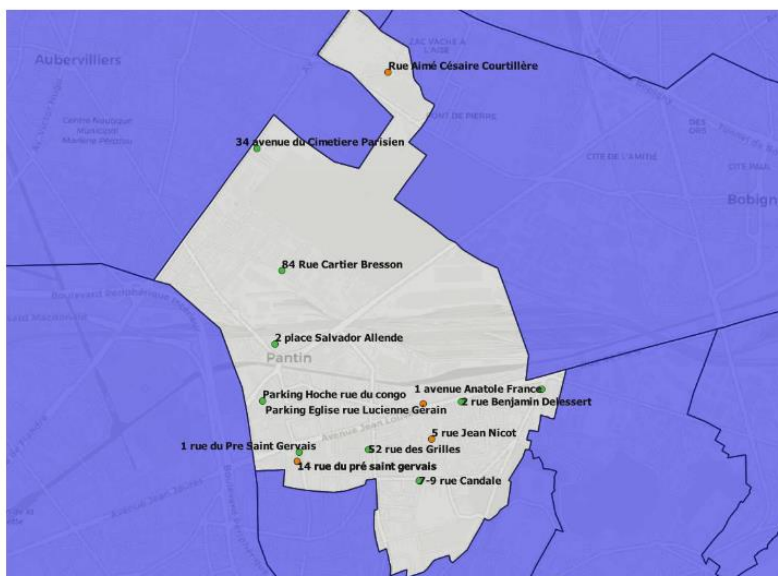
Le système de voitures électriques en libre-service Autolib' est installé depuis 2011 à Pantin. Il compte 5 stations sur la Ville : Église, Anatole France, Pré Saint-Gervais, Avenue du Cimetière parisien et rue Cartier-Bresson. L'année 2018 avait été marquée par un arrêt du service le 22 juin 2018. Les bornes ont été débranchées et rétrocédées aux Villes à compter du 1er septembre 2018.

2020 a permis de faire émerger de nouvelles perspectives pour les 5 anciennes stations que compte la Ville. Une **convention signée avec le SIPPERREC** a permis, d'une part, de remettre en fonctionnement l'ensemble des bornes et, d'autre part, d'étudier et de mettre en œuvre d'autres points de charges si nécessaire. En 2022, les stations Pré-Saint-Gervais et Anatole France ont été mises en fonctionnement.

En 2024, la ville dispose de 33 points de recharge répartis sur son territoire dans 9 stations : 7 stations équipées de bornes de recharge de 7,4 kVA et 2 stations dotées de bornes de 22 kVA. Trois autres mises en services sont prévues d'ici la fin de l'année.



Les stations situées sur votre commune



1.2. Développer la pratique du vélo et de la marche

Le développement de la pratique du vélo et de la marche dépend notamment de la qualité des espaces publics et cheminements dédiés. Des aménagements en ce sens sont déjà réalisés depuis plusieurs années et force est de constater que la part modale des déplacements doux est en augmentation. L'année 2020, du fait du Covid19, a particulièrement consacré la montée en puissance du vélo avec notamment la création massive de « coronapistes » depuis pérennisées pour soutenir un usage en forte augmentation.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

Épanouissement de tous les êtres humains ;

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Plan Vélo

L'adoption du **Plan Vélo par le Conseil municipal le 8 juillet 2019** est venu conforter des réflexions portées de longue date par la Ville et inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial. Ces réflexions ont été partagées avec de nombreux acteurs existants sur la Ville, dans le cadre d'un comité vélo : Pantin en selle, la Cycl'officine, les bécanes d'Antoine, Mieux se déplacer à bicyclette (MDB), Cyclo'Sport, AICV.

Le Plan vélo poursuit 3 grands objectifs :

- Permettre le développement du **stationnement vélo** ;
- Renforcer la **signalisation verticale et horizontale** ;
- Accompagner la **pratique** du vélo.

Pour atteindre ces différents objectifs, le plan vélo contient une **série de mesures** concrètes déployées progressivement :

- Pose de sas vélo aux feux tricolores : réalisés en 2019,
- Ouverture des couloirs de bus aux vélos,
- Mise en place de panneaux M12 de cédez-le-passage cyclistes aux feux : réalisée en 2019,
- Mise en place de zones apaisées et de doubles sens cyclables,
- Création de places de stationnement vélo : à l'été 2022, on recense 879 arceaux vélos sur Pantin, ce qui représente une capacité totale de 1776 places, soit une multiplication par 5 du nombre de places en arceaux vélo par rapport à 2019.
- Mise en place de revêtements colorés au droit d'intersections : en 2020 sur la rue Denis Papin, en 2021 rue Jules Auffret
- En 2021, pose de goulottes vélos sur un escalier rue Candale
- **En 2022 une vélo-rue a été créée quai de l'Aisne,**
- Avec le **passage en zone 30 de toute la Ville** le 20 septembre 2021, les doubles sens cyclables sont généralisés sur les voies à sens uniques et ont été progressivement équipés de la signalisation adaptée en 2022.

- Marquage au sol des temps de parcours (2023)
- Déploiement de 6 pompes à vélo sur la Ville. Deux pompes à vélo ont déjà été posées en 2020 dans le cadre d'un projet du budget participatif.

Le comité vélo créé en 2019 a été renouvelé en décembre 2022 et a permis d'élaborer de manière collaborative le **plan vélo 2** pour poursuivre les efforts de la Ville en faveur des déplacements à vélos.

L'urbanisme « tactique » issu des « coronapistes » : une opportunité pour renforcer considérablement le réseau cyclable pantinois

La crise sanitaire en 2020 a permis la création et le développement des Pistes Cyclables Temporaires (PCT). Ces pistes cyclables transitoires ont été aménagées par la Ville et le Département sur les grands axes que sont l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Jean Lolive, et l'avenue du Général Leclerc, soit environ 13 kilomètres de pistes.

En 2021, les travaux de pérennisation des coronapistes ont été réalisés par le Conseil Départemental sur les avenues Jean Lolive et Jean Jaurès. Les projets de requalification de ces axes doivent prendre en compte ces nouveaux modes de déplacements.

La méthodologie mise au point avec les coronapistes fait désormais partie des méthodes désormais courantes à Pantin. En partenariat avec le département, des travaux d'amélioration des traversées piétonnes et cycle du carrefour de la mairie sont réalisés fin 2023, permettant de résoudre un des gros points noirs de sécurité routière.



Fermeture à la circulation des quais de l'Ourcq et de l'Aisne

Envisagée pour réduire les nuisances relatives au trafic automobile (bruit, pollution, place dans l'espace public, etc), la fermeture au trafic du l'Ourcq (entre l'avenue du Général Leclerc et la rue La Guimard) est effective depuis 2021, suite à des travaux d'aménagement.

Depuis juin 2022, **le quai de l'Aisne est quant à lui fermé à la circulation motorisée devant l'école saint Exupéry et les rues de la Distillerie et Etienne Marcel.** Entre la rue de la Distillerie et l'école élémentaire, c'est le choix d'une vélo-rue qui a été fait pour répondre au besoin d'accès des habitants à leur parking privé. Cette piétonnisation du Quai de l'Aisne permet en outre d'offrir une réponse aux conflits d'usage sur cette rive du canal entre piétons et cyclistes. En 2023, l'installation de bornes rétractables permet d'améliorer l'usage cycle.

Piétonnisation d'une partie de la rue Hoche

Depuis l'ouverture de nouveaux commerces, la rue Hoche est de plus en plus fréquentée. Ses cheminements doivent ainsi être facilités et sécurisés, notamment au niveau de la place Olympe-de-Gouges. C'est pourquoi la ville a décidé de fermer à la circulation la portion de cette voie située entre la rue Montgolfier et celle de la Liberté. Les week-ends, cette piétonnisation pourrait être étendue jusqu'à la rue du Congo.

L'artère bénéficiera en outre d'importants travaux de requalification dont le montant s'élèvera à 3,1 millions d'euros pour la commune. Ses trottoirs profiteront d'un revêtement plus qualitatif et de nouvelles plantations, tandis que des plateaux surélevés seront installés au niveau des passages piétons afin d'y réduire la vitesse. Les travaux débuteront en juin, à l'issue des interventions d'Unigéo liées au raccordement au réseau de chaleur géothermique, et dureront 1 an.

Requalification de la rue du Pré Saint Gervais

La ville a décidé d'y passer la circulation à sens unique, de la rue Gutenberg à l'avenue Jean-Lolive. La suppression d'une voie permettra ainsi de doubler la surface des trottoirs et de les végétaliser. Les zones de livraison seront, de leur côté, mieux réparties et les cyclistes disposeront d'une nouvelle piste à contre-sens, matérialisée par une bande au sol. Quant à la ligne de bus 170, elle passera par la rue Auger, l'avenue Jean-Lolive et la rue Honoré-d'Estienne-d'Orves. Début des travaux en septembre 2024 pour une livraison fin 2025.

Finalisation des aménagements rue Denis Papin

Si la rue Denis-Papin a bénéficié d'une réhabilitation complète il y a quatre ans, concrétisée par la rénovation de ses trottoirs et de sa chaussée, la création d'espaces verts et d'une bande cyclable protégée, l'année 2024 a permis de finaliser ces aménagements en requalifiant la portion de 70 mètres longeant les ateliers Diderot. Les travaux se sont achevés cet été et l'ensemble de la rue Denis-Papin arbore dorénavant un nouveau visage.



Requalification de la rue Cartier Bresson

Achevée il y a deux ans, la première phase des travaux de requalification de la rue Cartier-Bresson avait pour but de limiter le trafic automobile et de favoriser les mobilités douces entre le carrefour de l'avenue du Général-Leclerc et la rue Denis-Papin. Objectif atteint puisque ces interventions ont permis de réduire de moitié la circulation sur cette voie auparavant très fréquentée par les automobilistes désirant contourner l'avenue du Général-Leclerc.

La seconde phase des travaux débutera au printemps 2025 et concernera la portion se situant entre les rues Denis-Papin et Gabrielle-Josserand. Sur une longueur de 300 mètres environ, cette partie sera mise à sens unique dans la direction nord-sud. La voie de circulation ainsi récupérée permettra la plantation d'arbres, la création d'espaces verts et la matérialisation d'une bande cyclable. Le tout en conservant les places de stationnement existantes. Coût des travaux : 3,6 millions d'euros, englobant la requalification de la rue Honoré réalisée en parallèle.

Piétonisation de la rue Magenta

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan de circulation, une partie de la rue Magenta, totalement fermée à la circulation, va se transformer en placette végétalisée. Ces nouveaux aménagements permettront de répondre à différents objectifs :

- Lutter contre la pollution
- Pacifier l'espace public
- Apporter de la nature en ville.

Dans l'attente des aménagements définitifs, plusieurs solutions temporaires ont été mise en œuvre dont la fermeture à la circulation dès septembre 2023, la mise en place d'une corolle végétalisée et la mise en œuvre d'une fresque au sol avec l'association Murals.

Dans le cadre de ce projet participatif, plusieurs phases de concertation et de consultation ont été menées avec les habitants au cours de l'année 2024, afin de recueillir leurs attentes pour le projet définitif. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2024 ou début 2025, avec une livraison attendue à l'été 2025.

Le service Vélib' pleinement opérationnel

Implanté à Pantin depuis 2009, deux ans seulement après son lancement à Paris, le Vélib' n'a cessé de se développer. Passage de 14 à 20 stations en 2021. L'ensemble du territoire de la commune est désormais couvert.

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des Espaces Publics (PAVE)

Approuvé par le Conseil municipal, il fixe des objectifs en matière d'extension de la mise en conformité de la voirie :

- Faciliter la circulation et les déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- Dans ce cadre, tous les quais de bus sont accessibles PMR sur le domaine communal ;

Une mise à jour du taux d'accessibilité a été réalisée en **2021**. **L'accessibilité des espaces publics est estimée à 77,23% à Pantin** (taux potentiel de 89,06% - si on prend en compte les pentes naturelles). Il était de 66,56 % en 2010.

Première expérimentation de « Rues aux écoles »

La municipalité s'est engagée à réduire la place de la voiture en ville et notamment aux abords des écoles pantinoises. L'objectif est de répondre à une demande croissante de la part des parents d'élèves de **sécuriser les entrées et les sorties des écoles, de lutter contre la pollution et d'améliorer la qualité de vie en ville.**

C'est ainsi que, **du 10 mai au 6 juillet 2021, une expérimentation de réduction de la circulation a été menée aux abords de 5 groupes scolaires.** À l'issue de cette expérimentation, une concertation a été organisée auprès des riverains et de la communauté éducative des établissements scolaires concernés. Les réponses sont variables selon les établissements mais souvent en faveur du maintien d'un dispositif humain ou matériel. Le dispositif a donc été pérennisé ou adapté pour ces écoles.

En **2022** les abords d'une nouvelle école ont été pacifiés avec la **fermeture à la circulation de la portion du quai de l'Aisne devant l'école Saint Exupéry.**

La Ville en zone 30

L'intégralité de la Ville de Pantin est désormais passée en zone 30 à compter du 20 septembre 2021. Des radars pédagogiques ont été installés rue Victor Hugo. La réduction de la vitesse en ville permet de pacifier l'espace public et réduire l'accidentologie. Par ailleurs, cette mesure a également permis de généraliser les double-sens cyclables et ainsi d'améliorer la cyclabilité de l'ensemble de la Ville.

La mise en œuvre progressive d'un nouveau plan de circulation

Fin 2022, un grand diagnostic co construit avec les habitants a été dressé sur les dysfonctionnements de nos espaces publics. Ce diagnostic a permis de mener une étude de circulation et de stationnement complète amenant à des actions concrètes pour apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces.

Ainsi, dès aout 2023, ce sont les Quatre Chemins Sud qui ont bénéficié des premières actions avec la piétonisation d'une portion de la rue Magenta et la création d'une place temporaire (arbres corolle, fresque peinte avec les habitants). Les changements de sens de circulation rue Magenta et Laperouse empêchent aujourd'hui la prise de vitesses, sécurisant les déplacements des plus fragiles. Des actions de ce type se sont déployées sur toute l'année 2024 pour dissuader le trafic de transit à Pantin.

1.3. Zone à Faibles Emissions et dispositif Aide mobilité

L'entrée en vigueur courant 2019 de la Zone à Faibles Emissions à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 est un changement majeur dans la politique de lutte contre les pollutions. Depuis le 1er juillet 2019, les véhicules les Crit'Air 5 sont interdits à l'intérieur de ce périmètre. En juin 2021, ce sera le tour des véhicules Crit'Air 4. Parallèlement, un dispositif de subvention a été mis en place afin d'aider les Pantinois à investir dans un vélo (électrique ou pas).

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m)

Une ZFE est destinée à protéger les populations dans les zones denses les plus polluées. Déjà adoptée par 230 villes européennes, elle est reconnue comme particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, l'une des principales sources de pollution en ville. Le 8 octobre 2018, l'État ainsi que 15 métropoles ont signé un engagement pour développer d'ici fin 2020 des Zones à Faibles Émissions. **La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique.** Selon le rapport d'Airparif de mars 2018, les seuils réglementaires et les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés. L'agence Santé Publique France estime que **6 600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole.**



L'objectif de la ZFE-m est d'encourager la circulation de véhicules les plus propres. La vignette Crit'Air permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants. Le calendrier de la ZFE implique un profond renouvellement du parc de véhicules :

- Juillet 2019 : interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 5 et antérieurs à l'intérieur du périmètre de l'A86 (A86 exclue);
- Depuis le 1^{er} juillet 2021 : interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4.

Les futurs jalons de la ZFE :

La ZFE a vocation à être renforcée au fil des années avec la restriction de circulation aux véhicules Crit'air 3 puis aux véhicules Crit'air 2 (c'est-à-dire notamment aux véhicules diesel).

Après un premier report en 2023, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a décidé de reporter l'application de la restriction pour les véhicules Crit'Air 3 dans la zone à faibles émissions au 1er janvier 2025. À partir de cette date, les véhicules Crit'Air 3 seront soumis aux restrictions de circulation, rejoignant ainsi les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4. Cela représente 3 175 véhicules particuliers, soit 23 % du parc automobile de Pantin. Dans ce contexte, **la ville de Pantin a émis en**

octobre 2024 un avis favorable à cette mesure, tout en formulant plusieurs réserves pour soutenir la transition des ménages. Elle demande notamment à la Métropole du Grand Paris de renforcer les aides pour les ménages précaires, de mettre en place un service d'accompagnement pour l'accès aux aides, et d'instaurer un "pass ZFE" permettant un nombre limité de jours de circulation indépendamment de la vignette Crit'Air. Pantin souhaite également que l'État réalise des contrôles pédagogiques et évalue régulièrement les impacts environnementaux et sociaux de ces restrictions.

Le dispositif d'Aide mobilité plébiscité par les Pantinois

Face au déploiement de la ZFE-m, le changement de véhicule personnel ou l'acquisition d'un moyen de déplacement alternatif à la voiture représente **un investissement conséquent pour un grand nombre de ménages**.

Pour cette raison, la Ville a mis en place en octobre 2020 une aide à l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion, d'un montant de 100 € (en complémentarité des aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique attribuée par la Région Île-de-France depuis le 15 décembre 2021).

198 aides à la mobilité ont été reversées sur l'année 2023 et 135 aides ont été reversées en 2024 (novembre 2024)

1.4. Lutter contre toutes les formes de pollution

La lutte contre les pollutions vise à protéger les populations. Dans une zone urbaine dense tel que Pantin, ces risques sont particulièrement prégnants et nécessitent une action permanente de la collectivité. Qu'il s'agisse du bruit, de la qualité de l'air, des ondes électromagnétiques : la Ville s'emploie à appliquer dès qu'elle en a la possibilité le principe de précaution.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Adopté en 2009 par le Conseil Municipal, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), imposé par la directive européenne du 25 juin 2002 a été élaboré sur la base de la cartographie stratégique de bruit réalisée par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

La compétence de **lutte contre le bruit dans l'environnement** est désormais transférée à Est Ensemble qui a produit son propre PPBE. La dimension bruits de voisinage / incivilités restent toutefois du ressort de la Ville. Le PPBE d'Est Ensemble, élaboré en concertation avec les communes du territoire et approuvé le 13 octobre 2015 répond ainsi à trois objectifs :

- Réduire le bruit dans les **zones les plus critiques** ;
- Prévenir et anticiper les nuisances sonores lors des **projets d'aménagements** futurs ;

- Préserver les « **zones calmes** » (espaces extérieurs faiblement exposés au bruit).

La politique de prévention face au risque électromagnétique

Face aux inquiétudes des riverains concernant le déploiement des antennes relais, la Ville avait proposé dès 2006 aux différents opérateurs de s'engager sur :

- Un **seuil maximal d'exposition** aux ondes de 0,6 V/m, au lieu des 28 V/m en moyenne, imposés comme limite actuellement (et du 1 V/m couramment mesuré) ;
- Pas d'antennes relais dans un **périmètre de 100 mètres autour des établissements sensibles** (écoles, crèches, maisons de retraite, etc.) ;
- Réaffirmation des principes de la loi n°86-1290 sur l'**information** relative aux travaux dans les immeubles, aux plans de concertation, etc.

A ce jour, les opérateurs ont refusé de souscrire à ces engagements dans le cadre d'une charte formalisée. La Ville ne peut par ailleurs s'opposer à l'installation d'antennes-relais sur son territoire (hormis sur son propre patrimoine) si ce n'est au titre du PLU, sur des critères strictement urbanistiques (respect des gabarits, préservation du patrimoine).

Le **déploiement actuel de la 5G** pose de nouveaux enjeux en termes environnemental (consommation énergétique du réseau), sanitaire (nouvelles sources d'émission) et urbanistique (impact sur le mobilier urbain).

Journée sans voiture de 2021 à 2023

La Ville de Pantin a organisé une Journée Sans Voiture en 2021, 2022 et 2023, permettant de limiter, le temps d'une journée, la circulation automobile dans la ville. Durant cet événement, aucun véhicule (sauf Pantinois ou véhicules prioritaires) ne pouvait entrer dans la ville sur une plage de 10h à 18h pour encourager les Pantinois à adopter des modes de déplacement alternatifs et découvrir une ville pacifiée.

En complément, de nombreuses animations ludiques et pédagogiques étaient proposées aux habitants, notamment pour les sensibiliser aux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, la mobilité active, l'alimentation durable ou la prévention des déchets, en cohérence avec les actions portées par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la ville. Cet événement a ainsi permis à chaque édition de réduire le trafic, notamment sur l'avenue Jean Jaurès, rue Edouard Vaillant ou sur l'avenue Jean Lolive, partiellement piétonnisée pour l'occasion, et a entraîné une baisse moyenne de 20 % des niveaux de dioxyde d'azote sur certains grands axes, contribuant ainsi à une amélioration de la qualité de l'air.

Zoom sur la Journée du climat 2024

La ville de Pantin a organisé le dimanche 22 septembre 2024 sa première Journée du Climat, reprenant le flambeau de la traditionnelle Journée sans Voiture, qui ne pouvait se tenir dans son format habituel cette année, notamment en raison du contexte des Jeux Olympiques et de l'absence d'organisation de la journée « Paris respire » par la Ville de Paris, dispositif sur lequel s'appuyait celui de Pantin. La circulation automobile n'était ainsi pas contrainte sur la commune.

L'objectif de l'événement restait cependant le même : offrir aux Pantinois un temps festif avec de nombreuses animations ludiques, mais aussi pédagogiques sur les enjeux de la transition écologique. Au total ce sont presque 80 animations, réparties sur 5 zones d'animation, couvrant tous les quartiers de la ville, qui ont été proposées. Ces zones d'animations étaient également l'occasion de mettre en valeur des aménagements de place ou rues récemment piétonnisés comme sur la rue Hoche ou la rue Magenta.

Etaient proposés cette année des jeux géants, ateliers DoItYourself, initiations au roller, atelier de réparation de vélo, conseils sur les économies d'énergie, vote pour le budget participatif, stands d'information ludiques sur l'adaptation au changement climatique, l'énergie, l'eau, la prévention des déchets, la biodiversité, la mode responsable... ainsi que des concerts, une initiation au swing, tandis que des vélos-taxis à la disposition des habitants arpentaient toute la ville.

La journée a été également l'occasion d'inaugurer la cour oasis de l'école Cochenec et des jeux d'eau aux Courtilières (budget participatif).

Une journée riche en découvertes et en échanges dans une ambiance conviviale pour renforcer l'engagement de chacun face aux défis environnementaux actuels.



2. UNE VILLE QUI REDUIT SES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET DEVELOPPE DES ENERGIES RENOUVELABLES



2.1. Agir sur le patrimoine communal pour gagner en sobriété

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Programmer la rénovation du Parc bâti de la Ville

Une ambition amplifiée avec l'adoption d'un véritable Plan de rénovation thermique

La collectivité possède un patrimoine bâti important dont les besoins énergétiques représentent le premier poste de ses émissions de GES, car dépendant à 65% des énergies fossiles. Un premier diagnostic énergétique de ses principaux bâtiments a donc été réalisé dans le cadre du premier PCAET, offrant la possibilité de **programmer des travaux d'amélioration de leur performance thermique.**

Dans le cadre du décret dit « **Décret Tertiaire** » la consommation d'énergie finale des bâtiments devra baisser d'au moins 40 % en 2030, puis 50% et 60% respectivement en 2040 et 2050.

La Ville de Pantin a déposé sur l'Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire (OPERAT) de l'ADEME les informations concernant les consommations

énergétiques des 37 bâtiments de plus de 1 000 m² dont elle a la gestion. A cette fin, la Ville a lancé en 2022-2023 des audits énergétiques détaillés avec la prise en compte du confort d'été pour les bâtiments le nécessitant. Ces audits sont finalisés, ils doivent permettre la réalisation d'**un Schéma Directeur Immobilier Énergétique en identifiant les gisements énergétiques les plus efficaces**, dans un contexte d'augmentation erratique du coût de l'énergie.

La Ville doit réaliser environ 4,187 GWh d'économie d'énergie par an pour atteindre les objectifs 2030 du décret tertiaire (-40%). **Grâce à la bonification environnementale du réseau de chaleur cet objectif est ramené à environ 1,94 GWh.**

La stratégie de la Ville pour atteindre les objectifs du décret tertiaire 2030 s'articule autour de 3 axes, avec la réalisation en priorité des actions les plus "rentables" :

- Des mesures de sobriété énergétique - avec un coût d'investissement évalué à 325 000 euros TTC → 2025 / - 0,645 GWh
- La mise en œuvre d'un marché de chauffage ventilation innovant (CPE système) à partir de 2026 - avec un coût d'investissement évalué à 4 500 000 euros TTC
→ 2026 - 2027 - 2028 / - 0,9 GWh
- Le lancement d'opération de rénovation énergétique globale en plus des projets déjà lancés comme la rénovation complète de l'école Marcel Cachin actuellement en cours de réalisation
→ 2027/2028 - 6,5 millions d'euros TTC / - 0,4 GWh.

Par ailleurs, **la Ville a créé un pôle Energie Fluides avec un Responsable de Pôle, ingénieur fluides, deux techniciens fluides dont un technicien gestionnaire de fluides et un alternant.** Ce nouveau service permet d'assurer **un suivi de terrain des mesures de sobriétés énergétiques avec des mesures de bon sens** (vérification des réduits de nuit réalisé par le prestataire de chauffage/ventilation, extinction des centrales de traitement d'air la nuit en hivers, contrôle des températures de consignes, ...). Ce service permet également un suivi fin des consommations énergétiques pour surveiller les dérives, ainsi qu'un contrôle des systèmes techniques.

Depuis 2023 la ville a posé des capteurs de température au sein d'une partie de ses bâtiments afin d'assurer un contrôle des températures de consigne sur le terrain et faire des économies d'énergie.

Dans le cadre du plan Fortes Chaleurs plusieurs actions sont menés portant sur l'amélioration du confort thermique d'été avec la **pose de stores extérieures** sur les façades les plus exposées :

- 2020 - 1ère tranche dans les écoles : Vaillant Lolive / Joliot Curie / Jean Jaurès / maternelle La Marine et au Centre administratif
- 2021 - poursuite pour les écoles : Vaillant Lolive / Jaurès / Joliot Curie / La Marine / École Maternelle Liberté
- 2022 - 2ème tranche pour les écoles Joliot Curie / Jean Jaurès et pour le centre de loisirs Brassens
- 2023 - 4ème tranche pour les écoles Joliot Curie et Jean Jaurès (stores) / École Cochenec pose de stores au niveau de la façade est du réfectoire / Centre de loisirs Cochenec pose de stores pour la salle des petits / Théâtre au fil de l'eau pose de films solaires sur les vitres côté bureaux extérieur (film solaire) / Centre administratif pose de films solaires sur les vitres côté sur le plan incliné (film solaire).

Une **enveloppe de 200 000 € par an est par ailleurs attribuée au relamping des établissements, et notamment des écoles**, dans un objectif de sobriété énergétique (réduction de moitié des

consommations électriques pour l'éclairage et de 12% de la consommation électrique de l'établissement).

D'autres actions ciblées ont été menées en 2024 sur le patrimoine communal afin d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique :

- Remplacement des radiants gaz par une CTA (centrale de traitement d'air) au gymnase Léo Lagrange
- Remplacement des générateurs d'air chaud aux serres Lavoisier par du matériel de nouvelle génération
- Remplacement de la chaudière de l'antenne jeunesse Hoche par un système haute performance
- Mise en place du « télérelevé » pour une meilleures connaissances et maîtrise des consommation d'énergie.
- L'adaptation du réseau de chauffage secondaire sur les bâtiments qui seront à terme raccordé au réseau de chaleur

Rénovation des menuiseries extérieures des écoles

La Ville a fini en 2022 le changement des fenêtres des Ecoles Auray et Langevin, avec le soutien financier de la Métropole. Elle a par ailleurs réalisé cet été des travaux de déplombage et de changement de certaines menuiseries de l'école de Plein Air Méhul, avec le soutien financier de la fondation du patrimoine.

Rénovation énergétique de l'école Diderot

Dans le cadre du chantier de rénovation et d'extension de l'école Diderot, **le bâtiment existant de la maternelle de 2 639 m² fait l'objet d'importants travaux d'amélioration énergétique.**

L'enveloppe du bâtiment est entièrement traitée pour lutter contre les déperditions et permettre un meilleur confort d'été : les façades sont habillées d'une isolation thermique par l'extérieur, l'isolation de la toiture terrasse est reprise et augmentée, toutes les menuiseries sont remplacées pour des plus performantes, le nouveau dessin de façade en brique permet également la création de brise-soleil pour éviter les surchauffes.

Les luminaires sont remplacés par de luminaires leds, les radiateurs et la chaufferie sont remplacés des équipements plus performants dans la perspective de raccorder l'école au futur réseau de chaleur urbain.

Une ventilation double-flux est également installée dans le bâtiment afin de limiter les déperditions de chaleur et garantir le confort.

Rénovation énergétique de l'école Marcel Cachin

Les bâtiments symétriques de l'établissement, abritant l'école et le centre de loisirs, sont en cours de rénovation. Les travaux se dérouleront en deux phases, afin de garantir la progression du chantier sur des espaces inoccupés tout en assurant le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires. Durant l'été 2023, l'école a déménagé ses équipements dans le bâtiment du centre de loisirs, permettant ainsi le début des travaux de l'école à la fin de l'année 2023. À la rentrée 2024, les élèves réintègreront leur école rénovée, puis les travaux du centre de loisirs se dérouleront pendant l'année scolaire 2024-2025.



Ces rénovations permettront l'installation d'une isolation extérieure performante avec un bardage en bois. Toutes les menuiseries extérieures seront remplacées pour réduire au maximum les pertes d'énergie. De plus, l'établissement sera équipé d'un système de ventilation double flux pour améliorer la qualité de l'air, ainsi que d'une centrale de chauffage hydraulique, diffusant la chaleur par radiateurs et compatible avec un futur raccordement au réseau de chaleur géothermique. En complément une cour jardin sera aménagée en 2025 au sein de l'établissement.

Développer la production d'énergies renouvelables sur le bâti municipal

On compte déjà pour les installations en **solaire thermique** les école Baker, Cochenec, Saint-Exupéry le stade Charles Auray, et les réfectoires des écoles Auray et Langevin. Concernant le **solaire photovoltaïque**, l'école Saint-Exupéry, est équipée de 1 000 m² de panneaux. Depuis 2021, la Ville cherche à développer le photovoltaïque et l'autoconsommation sur d'autres toitures municipales. A terme, la nouvelle Halle sportive sera ainsi équipée d'une centrale photovoltaïque en toiture d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Dans le cadre du soutien de la Ville à la **coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque Electrons solaires, dont la Ville est sociétaire** (voir plus loin).

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la solarisation de la toiture du CTM



La Ville a lancé un AMI pour la solarisation de la toiture du CTM, la puissance de l'installation est évaluée à 205 kWc pour environ 983m² de panneaux.

L'investissement sera porté par le lauréat de l'AMI, Electron Solaire & Enercoop, excepté pour les travaux de toiture (désamiantage, réfection de l'étanchéité, mise en œuvre d'un isolant adapté, allègement du poids de la toiture gravillonnée existante). Le coût des travaux de toiture est estimé à 560 000 euros TTC.

La Ville peut prétendre à une subvention de 200 000 € de la Région Ile-de-France pour ces travaux (travaux dits « solaire ready »). Les travaux de réfection de la toiture ainsi que l'installation de la centrale photovoltaïque sont programmés pour 2025 et 2026.

A noter que la Ville prévoit en parallèle le verdissement de sa flotte automobile avec notamment l'achat des engins de propreté électriques stationnés au CTM. Par ailleurs, la mise en œuvre de panneaux solaires contribue à faciliter l'atteinte des objectifs ambitieux fixés par l'Etat dans le cadre du décret tertiaire.

Participation à un Appel à initiative Privé (AIP) de la Métropole du Grand Paris pour la solarisation de 8 établissements municipaux

La Métropole du Grand Paris (MGP) a lancé le "Projet de solarisation métropolitain" dans le cadre de ses initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire l'empreinte carbone de la région. Ce projet a pour objectif principal de soutenir les collectivités dans la mise en place de systèmes d'autoconsommation photovoltaïque et de valoriser des toitures supplémentaires grâce à un Appel à Initiative Privée (AIP). À ce stade, 8 établissements municipaux ont été identifiés comme potentiellement adaptés à l'installation de systèmes de production d'électricité sur leurs toits. Des études complémentaires seront menées pour confirmer cette faisabilité.

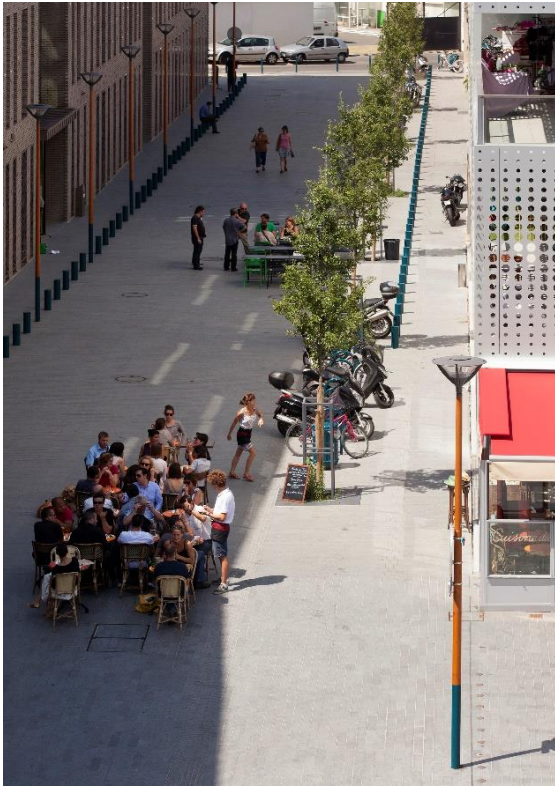
La MGP financera entre 60 % et 80 % des travaux de réfection et d'étanchéité des toitures. La ville se chargera de la réalisation de ces travaux d'ici 2026. Ensuite, elle signera avec la MGP une convention d'occupation des toitures d'une durée de 20 à 25 ans. À la fin de cette période, la ville récupérera les installations et pourra exploiter la production d'électricité selon ses propres besoins.

Optimiser l'éclairage public de la Ville

La Ville modernise son éclairage public pour réduire drastiquement les consommations. Cette démarche se déroule en plusieurs étapes depuis 2014 :

- Remplacement des lampes et lanternes en LED, moins consommatrice

- Mise en place d'une Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur pour une gestion optimisée de l'éclairage public (Société SAGA)
- Mise en place de mats d'éclairage en bois d'une moindre empreinte écologique



La Ville de Pantin a ainsi atteint le 100% LEDS sur la voirie communale à la fin de l'année 2016, première ville d'Ile-de-France à atteindre cet objectif après un investissement de 950 000 €.

Une économie de 50% a été constatée sur les consommations électriques et la maintenance a été divisée par 6.

Seule l'avenue Jean Lolive n'a pas encore été équipée de LED, dans l'attente du réaménagement prévu dans le cadre du Tzen 3.

Les efforts en matière d'éclairage se poursuivent en 2022 notamment avec la mise en place d'une « trame noire ». Un effet barrière de la lumière artificielle nocturne est en effet démontré. Celle-ci occasionne des ruptures du noir qui peuvent être infranchissables pour certaines familles d'insectes et nuise ainsi à la biodiversité.

La ville a donc installé une horlogerie permettant d'éteindre la lumière dans les parcs, squares et city

stades municipaux de 21h30 à 7h30 de mai à octobre, et de 19h à 8h30 de novembre à avril.

Dans le cadre du budget participatif (projet « Transition écologique »), une **expérimentation a été lancée fin 2022 pour réduire l'éclairage d'une rue avec mise d'un détecteur**. Cette expérimentation permettra de tirer les leçons en termes de perception de sécurité, de biodiversité nocturne et de consommation énergétique.

De plus, en **2023** avec l'augmentation du coût de l'énergie une **optimisation des horaires d'allumage et d'extinction a été mise en place sur l'ensemble de la ville**. Les horaires calés sur une horloge astrologique ont été décalés de 20 minutes le soir et le matin. C'est-à-dire que le soir la ville s'allume 20 minutes plus tard, et, le matin s'éteint 20 minutes plus tôt.

Approvisionnement du patrimoine de la Ville en électricité verte

L'énergie « verte » désigne l'énergie produite exclusivement à partir de sources renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, géothermie, biomasse, etc.). Elle exclut l'énergie d'origine nucléaire. On parle essentiellement des offres d'**électricité verte** qui sont de deux types :

- **Vert standard** : le fournisseur s'approvisionne sur le marché français ou européen. Il achète des Garanties d'Origine (GO) auprès de la société Pownext, certificateur français, qui assure sa traçabilité et garantit qu'une quantité équivalente d'électricité renouvelable a été injectée sur le réseau. Souscrire une telle offre soutient la demande en énergie renouvelable, mais ne garantit pas que les fournisseurs investissent effectivement dans le développement de nouvelles capacités de production.

- **Vert « Premium »** : le fournisseur achète directement au producteur une partie de sa production. Cette offre établit donc une transparence et un lien direct entre le client et le producteur. Elle permet d'assurer que l'électricité consommée participe effectivement du développement de nouvelles centrales d'énergie renouvelable.



Depuis 2019, **la Ville s'approvisionne en électricité verte standard pour l'ensemble de son parc**. La Ville a renouvelé son engagement cette année auprès du SIPPAREC dans le cadre du renouvellement du marché pour l'ensemble de ses sites de plus de 36 kVA.

Par ailleurs, les écoles Baker, Carnot, Curie et Diderot sont alimentés en énergie **verte premium** jusqu'à 2024, l'école Saint-Exupéry sera alimentée en énergie verte premium jusqu'à 2026.

ZOOM sur le projet de réseau de chaleur géothermique Unigéo (Pantin – Le Pré-St-Gervais – Les Lilas)

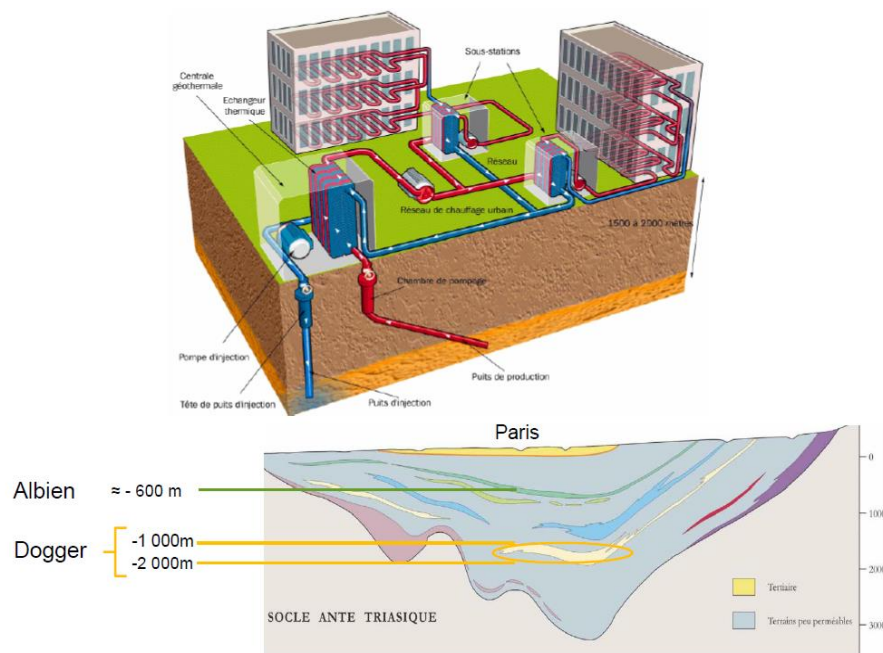
Le développement des réseaux de chaleur renouvelable présente plusieurs avantages :

- Le recours à une source d'énergie locale contribuant au développement de l'économie territoriale ;
- La décarbonation du chauffage résidentiel et tertiaire, encore largement dominé par le gaz ;
- L'amélioration de la qualité de l'air et la maîtrise des émissions polluantes ;
- La stabilisation à long terme de la facture énergétique des ménages, dans un contexte de volatilité du prix des énergies fossiles.

Le 3 octobre 2018, les villes de Pantin, des Lilas et du Pré-Saint-Gervais signaient avec le SIPPAREC et Est Ensemble une convention relative à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur géothermique sur leur territoire. Cette étude a **confirmé la faisabilité technique et économique d'un tel projet**.

En effet, la région Île-de-France bénéficie de la présence d'une nappe d'eau chaude (le Dogger, situé entre 1 000 et 2 000 mètres de profondeur) et donc d'un **fort potentiel géothermique**. Le réseau sera alimenté par cette nappe depuis un point de forage situé sur la commune des Lilas. Le taux de couverture par la géothermie dépassera ainsi les 66 % en moyenne sur l'année. Le reste des apports énergétiques seront assurés par des chaudières d'appoint gaz.

Les trois villes se sont accordées sur la création d'une **Société Publique Locale (SPL)** qui aura la charge de construire et d'exploiter ce réseau et d'assurer la distribution d'énergie. Une réunion publique d'information s'est tenue en juillet 2022. **Les travaux ont débuté à l'été 2023 pour une mise en service du réseau prévue en octobre 2025**. A terme, le réseau alimentera 13 000 équivalents logements sur Pantin et la moitié des équipements communaux.



2.2. Sensibiliser les Pantinois aux enjeux de la transition énergétique

Maîtriser les consommations est un des enjeux majeurs du PCAET de la Ville de Pantin. Si des actions étaient déjà engagées préalablement à son adoption, celles-ci tendent prennent désormais une autre ampleur. Proposer un service public de qualité, tout en consommant moins ou mieux, voilà le défi qui transparaît des actions engagées dans le cadre du Plan Climat pantinois.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Adhésion de la Ville à l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)

En mars 2021, la Ville a officiellement adhéré à l'Agence locale de l'énergie et du climat – Maîtriser votre énergie (ALEC-MVE) de l'est parisien. Cette adhésion vise à **soutenir l'activité de l'association, déjà active sur le territoire** pour conseiller les Pantinois-es dans leur projet de rénovation énergétique. Elle permet aussi d'**aller plus loin** afin d'accélérer la rénovation du patrimoine public municipal, de mieux accompagner les publics en situation de précarité énergétique ou encore d'accentuer la sensibilisation du grand public et des agents municipaux.



En 2023, près de 180 nouveaux foyers du territoire d'Est Ensemble ont été accompagnés dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement.

Soutenir les projets citoyens d'énergie renouvelable

La ville est **adhérente de l'association Électrons solaires et sociétaire de la coopérative**, fondée en 2018. Elle en soutient le développement par l'achat de parts sociales et dans la recherche d'une toiture du patrimoine bâti de la Ville qui pourrait accueillir une centrale solaire.

Cette coopérative se veut un outil de réappropriation citoyenne, collective et écologique des enjeux énergétiques. Elle **collecte de l'épargne citoyenne afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur des toitures** publiques ou privées. Tous les habitants peuvent ainsi investir dans la coopérative et donner du sens à leur épargne.

Défi déclics bas carbone

Le Défi Déclics Bas Carbone est un challenge visant à sensibiliser les participants à des modes de vie plus durables et moins énergivores dans le cadre de la transition écologique.

Les foyers participants s'engagent pour une période de 4 à 5 mois dans un défi de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et donc de changement de leurs pratiques quotidiennes. Au lancement, ils calculent leur empreinte carbone de référence et identifient les postes sur lesquels des économies peuvent être faites. Le défi est ponctué de plusieurs ateliers pendant lesquels sont donnés des explications et des outils pour réduire son empreinte carbone, ainsi que de challenges qui mettent au défi les participants de changer leurs habitudes.

Le « Défi bas carbone » est un challenge visant à sensibiliser sur des modes de vie moins consommateurs et plus durables dans un contexte de transition écologique.

Les objectifs sont multiples :

- a) La réussite du défi avec une réduction significative des empreintes carbone des participants.
- b) La sensibilisation des participants aux enjeux du changement climatique.
- c) La prise en compte des impacts et la responsabilisation des participants en tant que citoyens et acteurs de la transition.
- d) L'outillage, l'identification de leviers d'action et la transmission de connaissances quant aux écogestes du quotidien.
- e) L'autonomisation des participants sur le sujet du changement climatique pour qu'ils puissent ensuite à leur tour transmettre des connaissances sur la thématique.

Ainsi de février à juin 2024, 16 foyers Pantinois, motivés à adopter un mode de vie plus durable, ont participé au premier Défi Déclics Bas Carbone, organisé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC-MVE) et la ville. Le Défi est reconduit en 2025.



Achat groupé d'énergie Electricité /Gaz

La ville de Pantin a placé les thématiques économiques et énergétiques au centre de ses priorités. Afin de permettre à chaque Pantinois de regagner du pouvoir d'achat, **la ville a décidé d'organiser une action collective : l'achat groupé d'énergies. La ville de Pantin et son partenaire Ecodigo, propose à ses habitants de réaliser d'importantes économies sur leurs factures d'énergies tout en bénéficiant d'une électricité 100% verte d'origine renouvelable.** Cette participation permet également de contribuer aux actions de lutte mises en place contre la précarité énergétique. En proposant aux habitants du territoire de se regrouper, la ville de Pantin tend à rassembler un maximum de ménages et de petites entreprises afin de négocier les meilleures offres tarifaires en électricité et en gaz auprès des fournisseurs d'énergies. Ainsi, les ménages pantinois intéressés avaient jusqu'au 31 octobre pour se préinscrire. Ensuite, une phase de mise en concurrence des fournisseurs permettra de sélectionner la meilleure offre. En novembre, les Pantinois pourront choisir d'accepter ou non l'offre proposée. **À la date de rédaction du RDD, près de 2 500 foyers pantinois s'étaient déjà préinscrits.**



3. UNE VILLE QUI FAIT LA PART BELLE A LA NATURE



3.1. La dimension environnementale dans les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme sont des leviers majeurs pour la prise en compte des enjeux du développement durable sur un territoire. Le PLU de Pantin, dans sa dernière modification (portée entre autres par les objectifs de l'action A1 du PCAET de la Ville), puis le PLUi adopté début 2020 ont posé de nouvelles ambitions, dans une logique désormais harmonisées à l'échelle du territoire.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

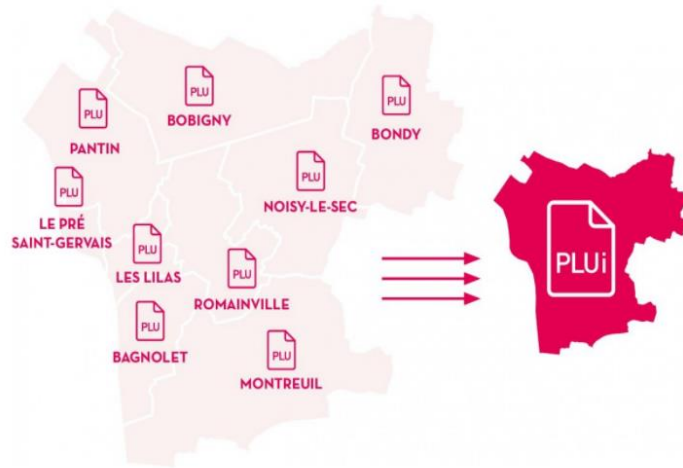
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un PLUi ambitieux sur le plan environnemental et conservant les acquis du PLU pantinois

Le 4 février 2020, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'Est Ensemble a été adopté par le Conseil de territoire, premier PLUi adopté dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris. La **modification n°2 a été approuvée le 27 juin 2023**. Il a conservé et même renforcé les ambitions environnementales du PLU pantinois :

- **Augmentation des obligations de pleine terre végétalisée** qui passent de 15% à 20% dans la zone de centralité, la plus répandue ;

- Exigence d'un **coefficient de biotope** (CBS), en plus des objectifs de pleine terre (PT), avec une modification des espaces comptabilisés afin de ne plus intégrer dans les besoins du CBS les revêtements perméables à l'air et à l'eau, avec végétation (ex. : pavés à joints engazonnés, Evergreen, espaces perméables de circulation ou de stationnement, plantation sur une épaisseur de terre végétale d'au moins 10cm).



- Obligations assouplies en matière de stationnement afin d'encourager la mise à disposition de véhicules propres en autopartage ;
- Définition d'une liste d'essences végétales préconisées et d'espèces invasives interdites ;
- Création d'un espace paysager de grande résidence aux Courtilières (ancien Espace boisé classé au PLU) et sur le parc Barbuse ;
- La prise en compte au sein des ZAC de la notion d'énergie grise ;
- Encouragement à l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés ;
- Imposition d'un **ensemble de certifications et labels environnementaux** pour les projets de plus de 15 logements et/ou 900 m² de SP d'atteindre les seuils de la RE2020 suivants :
 - Sur l'indicateur Ic énergie, dans le cas d'une opération ne se raccordant pas à un réseau de chaleur, le respect du jalon supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire.
 - Sur l'indicateur Ic construction, le respect du jalon supérieur par rapport au seuil de la RE2020 en vigueur à l'année de dépôt du Permis de Construire.
 - Certificat NF Habitat HQE (Cerqual), BEE+ (Prestaterre), Habitat neuf (Promotelec) (ou équivalent aux certificats cités).
 - Effinature niveau « Pass » ou Biodivercity niveau « Base » (ou équivalent) pour la prise en compte de la biodiversité.

Le Pôle Urbanisme et Architecture continue d'instruire dans le nouveau cadre du PLUi les demandes d'autorisation déposées sur la Ville.

En 2024, les services d'Est Ensemble et des villes travaillent conjointement à une modification n°3 visant notamment à renforcer davantage la démarche de développement durable du PLUi.

3.2 Vers une approche environnementale du développement local

Le visage de Pantin est depuis plusieurs années le théâtre de transformations importantes du fait du nombre et de la portée des projets d'aménagement en cours (couvrant les 2/3 du territoire). Les sites sur lesquels sont lancés d'importants projets d'aménagement sont pour la plupart d'anciens tènements industriels. La Ville généralise dans les opérations qu'elle maîtrise le recours à des cahiers de prescriptions environnementales, et s'est engagée dans la démarche BDF (Bâtiment durable francilien). La prise en compte des enjeux en matière de transition écologique est une priorité des négociations dans le cadre des opérations menées sous initiative privée.

Dans l'attente des projets définitifs, la Ville généralise les projets d'urbanisme transitoire notamment végétalisés, dans le cadre de conventions d'occupations temporaires.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'aménagement de la Ville s'organise autour de plusieurs axes permettant d'agir structurellement sur la production d'espaces renouvelés et dans un objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants. Piloter cette transformation urbaine implique notamment :

- De planifier et d'orienter un **développement urbain mixte et durable** de la Ville ;
- De permettre le **désenclavement et le renforcement de l'attractivité** des quartiers en renouvellement ;
- De **maîtriser le planning et la gestion financière** des opérations d'aménagement ;
- De veiller au **juste équilibre entre espaces bâtis et espaces non bâtis**, afin de préserver et de développer des lieux de respiration, qu'ils soient de statut public ou privé.

Le nombre de secteurs de projets traduit à lui seul l'importante ambition de renouvellement urbain impulsée depuis plusieurs années :

- 5 Zones d'Aménagement Concerté :
 - ZAC des Grands Moulins ;
 - ZAC du Port ;
 - ZAC Écoquartier Quatre-Chemins ;
 - ZAC Centre-Ville ;
 - ZAC du Fort d'Aubervilliers, sur Pantin et Aubervilliers.

4 secteurs de recomposition urbaine pour lesquels la Ville mène des études en amont de possibles opérations d'aménagement, notamment en vue de garantir leurs conditions de réussite :

- Porte de l'Ourcq ;

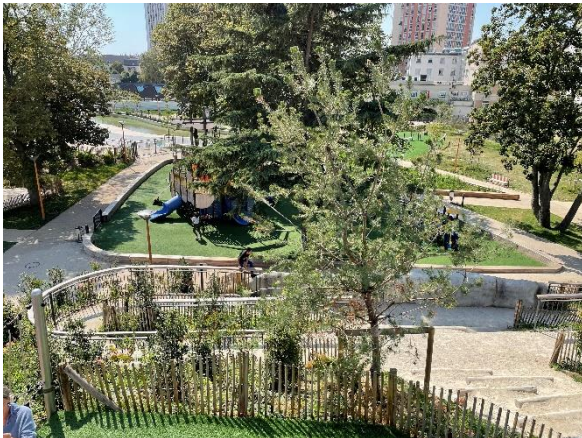
- Secteur Méhul ;
- Raymond Queneau ;
- Bassin de Pantin ;

2 Programme de Renouvellement Urbain et 2 NPNRU :

- PRU des Courtillières ;
- PRU des Quatre-Chemins ;
- NPNRU Sept-Arpents Stalingrad comprenant 2 secteurs opérationnels à Pantin (Ilot des Sept Arpents et Ilot 27) ;
- NPNRU des Grands Quatre-Chemins.

Retrouver des espaces de respiration au sein de la Ville

Les années 2021 et 2022 ont ainsi vu des réalisations concrètes et de nouvelles orientations intégrées aux projets de transformation urbaine :



- Le **parc Diderot**, en travaux depuis 2018, est **ouvert depuis le mois de juin 2021**. La première phase réalisée (15 000m²) intègre une pièce d'eau avec un bassin de baignade, des aires de jeux et d'agrès sportif, un mur d'escalade, un skate-park et de grands espaces plantés.
- De nouvelles surfaces végétalisées accompagnant la **requalification urbaine de voiries** : la RD115, la RN2, l'avenue du 8 mai 1945, le Quai de l'Ourcq, la rue Cartier Bresson, la rue Hoche, la rue de la Liberté
- Des voies nouvelles, dont une large part a été faite au végétal dans leur aménagement paysager, ont été créées autour du nouveau collège Jean Lolive, rue Cartier Bresson. Une partie des eaux pluviales de ruissellement de voirie est infiltrée dans ces espaces verts.
- Sur deux espaces de talus (Stade Charles Auray et parc Stalingrad) près de 2800 plants d'arbres ont été implantés selon la **méthode Myawaki**.

Les **projets 2022-2023** sont dans la continuité des aménagements réalisés qui font la part belle au végétal, à l'utilisation des matériaux durables (recyclés et recyclables) et à l'amélioration du cadre de vie des pantinois, notamment :

- Aménagement du Square du Petit-Bois
- Rénovation des squares Montgolfier Formagne
- Nouvelles surfaces végétalisées avec le « décroutage » de l'ensemble des anciennes places de stationnement sur l'avenue Jean Lolive entre la porte de Pantin et l'Eglise.
- Requalification de la rue de la Liberté avec la création de massifs végétalisés.
- Lancement des travaux de la première rue jardin rue Montigny

La livraison d'une « cour jardin » à la rentrée scolaire 2022 et de 2 « cours jardins » en septembre 2023

Les cours du groupes scolaires Vaillant-Lolive, au cœur du quartier des Quatre-Chemins et l'école Cochenec ont fait l'objet en 2022 et 2023 d'une concertation pour leur rénovation en « Cours Jardins ». Des ateliers menés par le CAUE, ont permis de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et d'inclusion et d'aboutir à un projet de rénovation. Les cours sont ainsi plus végétales, désimperméabilisées et plus fraîches. Les cours des écoles Lolive et Cochenec seront ouvertes aux habitants du quartier les week-end et jour fériés, pour que le plus grand nombre puisse profiter de ces espaces de respiration et de détente. (Crédits photo CAUE)



Transformation du mail de la chocolaterie

Afin de rendre plus agréable le mail de la Chocolaterie, la ville de Pantin a décidé de le transformer en rue jardin en 2024.

Passage de 100 mètres de long permettant de joindre les rues Lapérouse et Berthier, le mail de la Chocolaterie, datant des années 90, accuse quelques signes de vieillissement. C'est pourquoi la ville a décidé de transformer cette voie essentiellement minérale en un nouvel espace vert de proximité, lequel prendra l'apparence d'une rue jardin.

Reliant les pieds des 20 sophoras existants, tous conservés, des massifs seront créés, tandis que sept nouveaux arbres seront plantés, un dans le mail et six dans les rues Berthier et Lapérouse. Un revêtement de sol beige clair remplacera, en outre, les dalles grisâtres et l'intégralité de l'éclairage public sera rénové. Les travaux ont débuté à l'été 2024 pour une livraison fin 2024-début 2025.



Un nouvel espace vert dans la ZAC du Port

Dans la suite des espaces publics réalisés dans la ZAC du Port, créant un nouveau quartier mixte d'entrée de ville et lui permettant de s'ouvrir vers le canal de l'Ourcq, une nouvelle rue-jardin se crée, avec la participation des habitants.

Cet espace public de 2000m² fortement végétalisé et support d'usages, qui verra le jour au printemps 2025, créera un nouveau lien entre l'avenue Jean Lolive, la place de la Pointe et le Canal.

Les lignes directrices de projet sont les suivantes :

- Créer une rue-jardin
- Valoriser les perspectives sur le Canal, les Magasins Généraux et le parc de la Manufacture des Tabacs
- Se servir du mur aveugle comme support de végétal, fresque, ou autre usage, afin de créer un signal d'entrée de la ZAC du Port
- Organiser les circulations des piétons et cyclistes, des véhicules de secours, d'entretien, de livraison, et le retournement des véhicules sur la rue de l'Ancien Canal
- Proposer des usages adaptés au site, aux attentes et aux besoins des usager.e.s (notamment améliorer le skate-park, implanter des toilettes publiques, ajouter des arceaux vélos)

Porté par la Ville de Pantin, Est Ensemble et la Semip, ce projet participatif est encadré par l'agence de paysage Taktyk, l'agence multidisciplinaire Arep, les éclairagistes 8'18' et le studio graphique Warmgrey.

Dédier les friches urbaines à la végétalisation et à l'agriculture urbaine

La ville est marquée par une importante mutation urbaine, notamment dans son tissu industriel. Parallèlement, du fait de la pression foncière, nombre de projets peinent à voir le jour faute d'espaces disponibles. Dans ce contexte, les espaces de friches offrent un potentiel d'occupation intéressant à exploiter. Deux types d'espaces sont régulièrement expertisés au titre de leur occupation temporaire :

- Ceux destinés à accueillir de **futurs projets immobiliers** ;
- Des **espaces interstitiels** permettant de développer des projets de jardins partagés ou de végétalisation.

L'occupation de friches permet notamment de :

- Favoriser les liens sociaux intergénérationnels et interculturels ;
- Augmenter la présence végétale dans la ville ;
- Embellir les quartiers dans l'attente d'une transformation urbaine plus pérenne ;
- Offrir des lieux de tranquillité, de convivialité, de créativité et d'échanges ;
- Favoriser des activités en phase avec les enjeux de développement durable (jardinage bio, compostage, construction en matériaux de récupération, etc.).

Jardins partagés existants :

- Banane Pantin, 20 rue Honoré (Quatre-Chemins)
- Pousse Ensemble, 61/73 Avenue Anatole France (Petit Pantin)
- La petite pensée florissante, parcelle entre les immeubles de l'avenue Anatole France et l'immeuble de la rue Balzac (Petit Pantin)

- Jardin Parisien de Pantin, le long du talus du périphérique côté Pantin, entre le 2 rue Berthier et le passage Forceval. Projet développé en partenariat avec la ville de Paris
- La Récolte pantinoise, un projet d'Ecobul, lauréat de la 3e édition du Budget Participatif, sur une parcelle située rue Jules Auffret

Jardins partagés créés en 2024 :

- **Le jardin partagé du quartier des Courtilières**, lauréat de la 4e édition du Budget Participatif, est un projet porté par l'association Nénuphar. Ce nouvel aménagement offre aux habitantes et habitants du quartier un espace vert où ils peuvent semer, planter et récolter fruits et légumes. Ce jardin favorise ainsi le lien social à l'échelle du quartier, tout en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Le jardin partagé sur la friche des 7 arpents**, inauguré le 25 mai 2024, est un nouveau tiers-lieu conçu et aménagé par la ville, qui a confié son animation aux Relais Solidaires. Ce lieu propose une offre de restauration avec des plats inspirés de la cuisine du monde, ainsi qu'un atelier de réparation de vélos. Dans la partie jardin, les animateurs prévoient de mettre en place des ateliers pédagogiques en collaboration avec des partenaires locaux, renforçant ainsi le lien social et la sensibilisation à l'environnement.



Est Ensemble s'engage pour l'agriculture urbaine

Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble a approuvé à l'unanimité la charte d'agriculture urbaine territoriale. Cette charte résulte de 14 mois de travail collaboratif avec les 9 villes du territoire, les bailleurs, les aménageurs, les collectivités associées, des partenaires experts et institutionnels et les associations d'agriculture urbaine, ainsi que le Conseil de Territoire d'Est Ensemble.

Elaborée à partir des initiatives d'Est Ensemble et des propositions de la Convention Citoyenne locale pour le Climat d'Est Ensemble, **la charte d'agriculture urbaine permet de connaître, accompagner, mettre en réseau, valoriser, outiller et développer l'agriculture urbaine sur le territoire.**

La charte a été élaborée en 14 mois avec des associations, les villes du territoire, bailleurs, aménageurs, et institutions régionales et départementales. Plus de 250 lieux d'agriculture urbaine ont été identifiés.

La charte repose sur trois grands axes :

- Animer et faire rayonner l'agriculture urbaine : renforcer le réseau et faire connaître le sujet à tous, notamment aux plus jeunes.
- Développer et pérenniser la présence de l'agriculture urbaine et écologique : intégrer l'agriculture urbaine dans les projets d'aménagement du territoire.



- Soutenir une économie sociale agricole et alimentaire : promouvoir l'économie circulaire, les circuits courts et la démocratie alimentaire.

Cette charte représente un pas important pour Est Ensemble, affirmant son engagement pour une transition écologique et sociale.

En complément, le **territoire d'Est Ensemble porte, en partenariat avec la ville, l'appel à projets Tempo**, permettant de faire vivre des espaces délaissés, favoriser l'expression d'initiatives originales et porteuses de sens. Cela permet de ne pas laisser des lieux à l'abandon, et de procurer aux riverains et aux visiteurs un espace de rencontres, de découverte, et d'échange sur le devenir du quartier.

Actuellement, deux friches font l'objet d'un projet d'occupation temporaire :

- **Les Alchimistes** : mise à disposition par l'EPFIF, la parcelle située au niveau de l'ancien Courtepaille sur l'avenue du Général Leclerc accueille désormais une école du compostage, ou « laboratoire de la couche fertile ». Elle produit du compost à partir de couches compostables et utilisé directement sur site, notamment dans le cadre de la pépinière gérée par Pépins production. Une partie des couches sont collectées directement auprès de crèches pantinoises. La programmation tournée vers le public permet de stocker de la matière sèche afin d'alimenter les composteurs publics sur la commune.
- **Les Quatre chemins de la Terre**, situé au 34 Rue Cartier Bresson, porté par l'association pantinoise Pas Si Loin et ses partenaires agit pour la mise en place d'une « trame gourmande » sur le quartier des Quatre Chemins. Le projet vise à animer ce secteur de la ville et à proposer des ateliers et chantiers participatifs aux habitantes et habitants des Quatre Chemins autour de l'agriculture urbaine et de l'alimentation, comme par exemple la réalisation d'une serre pédagogique, d'un four solaire ou bien la création d'espaces de cultures potagères.

D'autres terrains sont à l'étude pour faire l'objet d'une occupation temporaire comme le **projet Serre Pantin**, porté dans le cadre de Parisculteurs3 par le groupement Seqens, APES, Axone Promoon et Vergers Urbains, qui prévoit l'aménagement d'un tiers lieu lié à l'agriculture urbaine et l'alimentation durable. Il comprend, sur un espace de dalle à l'arrière des bâtiments du bailleur et en frange du Parc Diderot, une serre bioclimatique, des bacs de production agricoles, une serre horticole, un espace de cuisine et des espaces de travail et de réunion. Le projet intègre des logiques d'économie circulaire et prévoit des activités d'insertion et une implication forte des habitants.

Dans l'attente de l'Écoquartier, l'exemple de la « Cité fertile »

La Cité Fertile, à l'instar de la Halle Papin et du projet de Halle Papin 2 (site Efferis), est un autre exemple d'occupation transitoire, développé hors de l'appel à projets Tempo.

Après une ouverture temporaire durant quelques mois en 2018, les terrains non encore aménagés sur le site de l'écoquartier autour de la cour de marchandises (6000m²) accueillent depuis 2019 une succession d'événements et d'usages temporaires, coordonnés par Sinny & Okoo, agence d'ingénierie culturelle, qui a signé à cette fin une convention d'occupation temporaire avec la SNCF prolongée jusqu'en septembre 2025. **Ce projet, dénommé Cité fertile intègre une succession d'interventions dédiées à l'environnement et au développement durable**, aux côtés des actions culturelles envisagées initialement, et notamment :

- Des espaces de coworking dédiés aux entreprises de la biodiversité ;

- Une halle de 2000m² accueillant une brasserie et dédiée aux évènements créatifs, une serre agricole ;
- Une "École des Tiers-Lieux" animée par un réseau de professionnels ;
- Un espace d'exposition et des initiatives d'économie circulaire (Marché fertile avec des producteurs locaux, ferme urbaine, café-cantine, évènements d'entreprises et d'associations locales, etc.).



La Cité Fertile étant tenue de quitter le site actuellement occupé au 30 septembre 2025 afin de permettre la réalisation de l'écoquartier, la Ville de Pantin accompagne cette dernière dans l'étude d'une relocalisation au sein du futur écoquartier.

La serre d'Artagon

Artagon est une association d'intérêt général dédiée au soutien, à la promotion et à l'accompagnement de la création et des cultures émergentes. Depuis 2022, la ville de Pantin met à disposition de l'association, pour une durée de trois ans, le site de l'ancien collège Jean Lolive situé aux Quatre-Chemins. Tout au long de l'année, l'association y propose une diversité de programmes – expositions, événements, aides à la production, bourses, formations, et gestion de lieux ressource – destinés aux étudiants en art, aux jeunes artistes, et aux professionnels de la culture en début de parcours.

C'est dans ce cadre que l'association Green Resistance, également présente sur le site, a créé une serre participative entièrement construite avec des matériaux recyclés. Conçue et réalisée par Green Resistance, cette serre a pour principale fonction la production de jeunes plants destinés à des projets

de végétalisation du quartier. Pensée comme un espace ouvert à toutes et tous, elle accueille également les écoles et les riverains des Quatre-Chemins.

Cette serre a été réalisée grâce à des contributions en nature de ses membres, de bénévoles et d'associations partenaires, représentant 80 % des ressources mobilisées pour le projet.



Photo Green Résistance

Généraliser les cahiers de prescriptions environnementales

La Ville généralise les cahiers de **prescriptions urbaines et environnementales** dans les opérations de constructions et d'aménagement et travaille à l'élaboration **d'une charte avec les promoteurs** pour ancrer fermement ses exigences dans les projets sur son territoire. L'enjeu est de **minimiser l'empreinte carbone des constructions**, de **réduire les îlots de chaleur urbain** et de **favoriser la biodiversité**.

Les opérations privées sont aussi concernées via des cahiers de prescriptions joints aux consultations d'opérateurs, qui ciblent notamment les thématiques suivantes (liste non exhaustive et adaptée en fonction des projets) :

- Maitrise de la densité
- Programmation mixte permettant à la fois la production de logements diversifiés accompagnant les parcours résidentiels des ménages pantinois (logements social, logements maitrisés sur l'accession), le maintien d'un tissu d'artisanat et d'activité tout en développant le tissu commercial de proximité au service des habitant.e.s.
- Matériaux : privilégier les matériaux bio- ou géosourcés, ou issus du réemploi, de préférence à l'usage du béton ;
- Rapport raisonnable de consommation énergétique et incitation à la production énergétique ;
- Confort thermique des constructions, sans recourir à la climatisation ;

- Maximisation des espaces de nature et de paysage, gestion vertueuse des eaux pluviales, maximisation des surfaces de pleine terre ;
- Développement de la biodiversité : agriculture urbaine, ruches, nichoirs, continuités écologiques ;
- Déplacements : réduire la place de la voiture, proposer des équipements pour les mobilités

A titre d'exemple, suivent des éléments détaillés sur un certain nombre d'opérations immobilières piloté par la Ville avec des partenaires privés (liste non exhaustive) :

Opération	Standards environnementaux
Centre Municipal de Santé Quatre-Chemins – Edouard Vaillant	<ul style="list-style-type: none"> • Relance de la consultation et désignation d'un opérateur en 2021 avec des prescriptions environnementales renforcées (40 % de la notation sur les critères environnementaux) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau de performance a minima E3C2 (l'atteinte du niveau E3 du label E+C, correspondant à une consommation d'énergie primaire équivalente au niveau RT 2012-20%) via la structure et les planchers bois ○ Bâtiment biosourcé niveau 3 (36 kg/m²) : 115 kgs / m² mis en oeuvre ○ Inscription de l'opérateur dans la démarche BDF : opération labellisée niveau bronze suite à la commission BDF ○ Réduction drastique de la part du béton : recours à des matériaux alternatifs pour la structure ○ Végétalisation des terrasses et jardin en pleine terre • Lancement des travaux en janvier 2023. Livraison à l'été 2025
Goutte de lait et ex CMS	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de l'opérateur LSRE en lien avec l'utilisateur Meet My Mama pour implanter un centre de formation et un restaurant d'application dans l'équipement réhabilité : inscription du projet dans la démarche BDF, niveau bronze
Ecoquartier Quatre-Chemins	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2024 des premières consultations opérateurs avec une exigence environnementale renforcée via les cahiers de prescriptions environnementaux • 6 ha d'espaces verts sur la zone centrale de l'écoquartier • Lancement en septembre 2023 de la consultation de maîtrise d'œuvre du parc de l'écoquartier selon des critères écologiques durables (participation du public à la conception du parc) • Désignation du maître d'œuvre de l'équipement public antenne jeunesse microfolie, avec recherche de l'obtention du label BDF niveau or (participation du public à la désignation du maître d'œuvre)
Lot 10 de la ZAC du Port	<ul style="list-style-type: none"> • Opération en bail réel solidaire • Label E3C1 • Construction à base de pierres de taille
Woodeum	<ul style="list-style-type: none"> • Logements pour 6.200 m² de surface de plancher environ, répartis en : <ul style="list-style-type: none"> ○ 33% de logements sociaux, destinés à être vendus en démembrement de propriété (usufruit locatif social – ULS), soit 2059,56 m², ○ 67% de logements privés • Commerces pour 868,08 m² de surface de plancher environ. • Construction en structure bois
Grandes Serres	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine industriel monumental du site : une halle et demie de la halle historique « Pouchard » sera réhabilitée. Elle accueillera à termes l'Académie musicale de Philippe Jaroussky, un auditorium/salle de spectacle, des espaces de co-working et de formation et des commerces et services de restauration en RDC • Un plan paysager permettra une forte désartificialisation du site industriel actuel, donnant une place importante à la végétalisation et permettant une gestion vertueuse des eaux pluviales. Des jardins sont implantés entre chaque bâtiment et seront donnés à voir depuis l'espace public, les deux lanières situées à proximité immédiate des Halles seront ouvertes au public en journée.

	<ul style="list-style-type: none"> • La performance énergétique de l'ensemble des constructions neuves, qui seront labellisées à minima équivalent E3C1 selon le référentiel E+C- dans l'anticipation de l'arrivée du réseau de chaleur urbain. Le bâtiment A5 qui sera implanté sur la parcelle dite « Efferis » propriété de la Ville sera quant à lui plus ambitieux puisqu'il atteindra le niveau équivalent E3C2 avec une structure porteuse en bois. • La déconstruction de l'ancienne propriété de la Ville rue du chemin Latéral dont le foncier participe au projet a été opérée en économie circulaire : les taux de recyclage ont été portés au maximum sur cette déconstruction • PC délivré en septembre 2021. Début des travaux de la grande halle prévus fin 2023.
<p>Hyberfabrique</p>	<p>Ce Projet prévoit la construction d'environ 37 logement en accession et 21 logements en Bail réel solidaire ainsi que l'implantation de l'antenne parisienne des Beaux-Arts de Nantes adossé à l'atelier de Fabrice Hyber, artiste contemporain de renommée internationale. Ce projet prévoit également de répondre aux enjeux de lutte contre les ilots de chaleur et de construction bas carbone.</p> <p>Volet environnemental et paysager :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cœur d'îlot fortement végétalisé, traversant et support d'usages multiples • Mode constructif bas carbone impliquant des matériaux pérennes, de qualité • Adaptabilité des espaces dans le temps
<p>Ilot 6 – Green Shed Secteur Méhul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de performance a minima E3C1 • Démarche Bâtiments Durables Franciliens argent et label BiodiverCity • Isolation biosourcée • Briques de réemploi • Projet proposant une solution énergétique principale basée sur une chaudière biomasse complétée de récupération d'énergie sur les eaux grises • Gestion des pluies courantes à la parcelle • Livraison en 2024.
<p>Projet les Eclaireuses, Rue Méhul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet prévoit la création de 32 logements et la reconversion du Bâtiment remarquable en une résidence artistique sur le thème de l'environnement et matériauthèque. Au total il prévoit 21 logements libres et 11 logements sociaux. La cour centrale est envisagée comme support d'usages multiples, avec des espaces dédiés à la rencontre des habitants et à de l'agriculture urbaine. Un commerce écoresponsable et un espace animent le rez-de-ville. Ce projet est particulièrement exemplaire sur le mode constructif puisqu'il est principalement construit en co-produits de carrière (appelés « fond de four ») issue de Noyant à 250 kms du site. Le permis de construire est attendu en 2025.



Perspective sur le Projet « Green Sheds »

Par ailleurs et dès que possible sont promues des démarches d'économie circulaire, en phase déconstruction et construction.

Enfin dans la mesure du possible les acteurs du territoire s'inscrivant dans une démarche environnementale sont accompagnés dans leur recherche de relocalisation au moins provisoire, si nécessaire. Ainsi des activités de Lemon Tri (activités de recyclage et valorisation matière) ont bénéficié d'une relocalisation temporaire afin de permettre la poursuite de leur activité dans l'attente d'un site définitif.

Ces logiques sont systématisées dans le cadre de l'opération écoquartier Quatre-Chemins, qui est engagée dans la labellisation Quartiers Durables franciliens (niveau argent) et dans la démarche nationale de labellisation des écoquartiers. La réalisation de l'écoquartier est prévue entre 2024 et 2035.

Nouveau projet pour l'ancienne halle du marché Magenta

Ce marché couvert de 2.000 mètres carrés, situé au cœur du quartier des Quatre Chemins, est réputé être le plus grand marché portugais de la région parisienne. Il avait été libéré en avril 2022 pour laisser place à des travaux de réhabilitation, nécessaires au vu de la vétusté des lieux. Le promoteur SNC IP2T, filiale d'Icade Promotion devait pour assurer un équilibre économique lui adjoindre 6.000 mètres carrés de bureaux et un hôtel de 94 chambres. Mais l'évolution du marché immobilier ne permettant plus d'en assurer l'équilibre financier, le projet a dû être entièrement abandonné.

Ainsi il a été décidé lors du dernier Conseil Municipal de 2023, l'abandon du projet initial pour mettre en œuvre un projet d'urbanisme transitoire pour activer le site autour de la thématique « marchés

réformés ». De fait, l'ouverture d'une halle reconfigurée est prévue pour une durée de 16 ans. La halle sera réhabilitée et accueillera, à terme, une vingtaine de locaux et boutiques pour des artisan.e.s, des salles de formation, un espace événementiel pour des braderies, ainsi qu'un café-cantine. Ce nouvel aménagement permettra également de renaturer les espaces extérieurs.

3.3. Améliorer l'offre en espaces verts

Entre 2011 et 2024, la surface d'espaces verts a augmenté d'environ 50% à Pantin correspondant à une surface de 26.5ha et plus de 6 000 arbres jalonnent les rues de la ville dont près de 270 nouvelles plantations lors de l'hiver 2023. Chaque année, les jardiniers municipaux installent plus de 120000 plantes dans les massifs des rues et parc pour embellir le cadre de vie, ce qui vaut à la commune d'être récompensée par 3 fleurs au concours des villes et villages fleuries depuis 2015, et d'obtenir le label EcoJardin pour 44 sites (2022). En 2023, les membres du jury des villes et villages fleuries ont également souhaité valoriser l'engagement de la ville en lui attribuant le prix spécial de la Biodiversité et de la transition socio-écologique. Cette distinction traduit parfaitement les engagements de la Pantin en tant que ville écologique et solidaire. Outre cette augmentation quantitative, des efforts sont par ailleurs fournis chaque année pour une gestion qualitative et écologique des espaces verts pantinois. La Ville s'est distinguée à ce titre à plusieurs reprises par l'obtention du label Eco-Jardin pour l'ensemble de ses parcs et squares et sa participation au concours des Villes et Villages Fleuris, avec la troisième fleur depuis 2015.

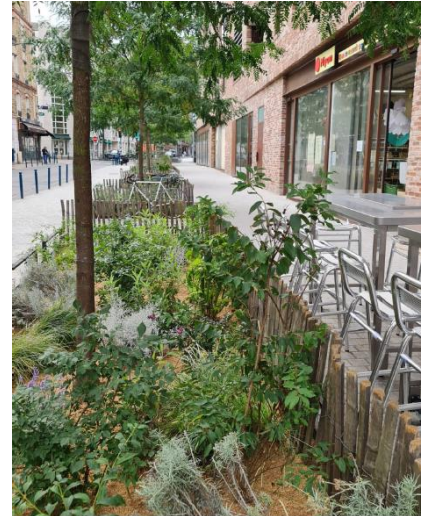
<i>Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère</i>
<i>Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources</i>
<i>Épanouissement de tous les êtres humains</i>
<i>Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations</i>
<i>Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</i>

Offrir plus d'espaces verts et les gérer de façon écologique

Principales créations, agrandissements et requalifications des parcs

- Parc Stalingrad agrandi de 6000 m² en 2015
- Parc du 19 mars 1962 de 2 700m² en 2016
- Parc Henri Barbusse requalifié et agrandi en 2018 (+13 % de superficie)
- Quartier du pont-de-Pierre (Courtilières) : prolongement du mail et plantation des rues et avenues
- Square Allende : 2019
- Square Vaucanson : réaménagé en 2019
- Square Anne Frank (1000m²) sur l'îlot Ste-Marguerite : livré en 2019
- Parc de l'école Auray Langevin : ouvert au public fin 2019
- Square Montgolfier : requalifié en 2021

- **Requalification et végétalisation du cimetière de Pantin : en cours**
- Parc Diderot : 15 000 m² ouverts en 2021, 5 800 m² à venir
- Requalification du square du grand Auger par le square du Petit Bois : 2 095m²
- Square Formagne : requalifié en 2023, 600m²
- Requalification du square du grand Auger par le square du petit bois 2095m² en 2023
- Requalification en 2023 des pelouses de l'hôtel de ville en massif de vivaces de 1400m²
- Square Place Brunchvicg et Jongkind (ZAC du Port) dont 150m² de déminéralisé en 2023
- Parc de l'Ecoquartier d'une surface de 2,35 ha d'un seul tenant (+ 3.65 ha d'espaces verts dans le diffus) : à horizon 2030
- Emplacements réservés au titre du PLUi pour l'extension des Parcs Stalingrad, ZAC du Port et Porte de l'Ourcq.



Rue Hoche

Requalification de rues avec création de surfaces plantées et/ou d'alignements d'arbres

- Rue Courtois : 2017
- Rue Denis Papin, Lépine, Jacquart, Meissonnier, Charles Auray, Candale : 2019-2020
- Avenue du 8 mai 1945, RD 115, RN2, rue Hoche, rue Cartier Bresson, les voies collège (rue du Centre, Mail du collège, rue Principale), Quai de l'Ourcq : 2021
- Rue de la Liberté : 2022
- Un principe de « paysagisme tactique » dès 2022 pour planter des arbres dans certaines rues
- Déminéralisation de 50m² dans la rue Formagne en 2023
- Requalification en 2023 d'un terre-plein avenue du Général Leclerc de 500m²
- Création d'espaces végétalisés sur l'avenue Jean Lolive : 2024
- **Requalification de la rue Hoche : 2024**
- **Requalification de la rue Prés Saint Gervais : 2024**
- **Requalification de la rue Denis Papin : 2025**
- **Requalification du mail de la Chocolaterie : 2025**
- **Chemin des dunes : 2025**

Gestion raisonnée et zéro phyto

- Gestion raisonnée mise en place depuis 2012 impliquant notamment une tonte des espaces engazonnés sur trois hauteurs différentes : cheminements maintenus à 7 cm ; zones de transition

à 12 cm, ; zones naturelles qui ne font l'objet que d'une fauche annuelle et qui favorisent la biodiversité en permettant une montée en graine.

- Ensemble des aires de jeux construites ou rénovées depuis 2015 et installation d'un sol souple en gazon synthétique recyclé.
- Tous les espaces publics de la Ville gérés « en zéro phyto » depuis 2017

La rénovation du square Montgolfier

La particularité de cette rénovation est qu'elle a été **imaginée et conçue en interne, par le service des Espaces verts de la Ville, en faisant participer l'ensemble des agents du pôle**. La thématique de cette rénovation est l'ère jurassique avec des plantes géantes, un jeu et une fresque en forme de dinosaure. Mais aussi des espaces dédiés au repos ou à la lecture. Les transformations ont été guidées par une forte dimension écologique : un square moins consommateur d'eau avec le remplacement de la fontaine par des brumisateurs, une adaptation de la palette végétale (plantation de 5000 vivaces, 5000 plantes arbustives et 8 arbres supplémentaires), et favoriser la biodiversité en ville avec fabrication et mise en place de 2 hôtels à insectes et de 6 nichoirs.

La requalification du square Formagne

La thématique de l'eau avec la couleur des clôtures, des brumisateurs et une palette végétale 'rafraichissante' contribue à la création d'un îlot de fraîcheur. Avant, les espaces végétalisés étaient piétinés car les jeux de ballons n'étaient pas séparatifs et mêlés aussi aux jeux des petits. La rénovation a permis d'organiser les différents usages. Les massifs sont protégés.

Réaménagement du Parc Diderot et de création d'une baignade

Les objectifs poursuivis pour le réaménagement du Parc Diderot sont nombreux :

- **Réhabilitation et agrandissement** de près d'un hectare (passage de 1,4 ha à 2,1 ha) ;
- Réalisation de **nouveaux équipements** : deux aires de jeux pour les 3-11 ans avec un grand toboggan, une aire pour les tout petits (2-3 ans), théâtre de verdure, agrès de fitness, deux city-stades (football et basket-ball), jeux d'eau, bassin écologique avec possibilité de baignade ;
- Renforcement de la **taille et qualité des espaces verts** au sein du quartier des Quatre Chemins ;
- **Gestion écologique** des espaces verts et plantation d'espèces locales.

La livraison de la première partie du parc réaménagé autour du bassin en 2021 permet de renforcer le rôle de poumon vert de cet espace. Le parvis et le city stade se termineront à la suite des travaux de l'école et du chantier de dépollution en 2024.



Baignade du parc Diderot

Requalification de la dalle de l'îlot 27

Dans le cadre du **NPRU des Sept Arpents**, projet de requalification de dalle béton de l'îlot 27. Ouverture d'un mail piéton adoucissant les différences de niveaux entre la dalle et la rue, reprise de l'étanchéité de la dalle et de sa structure, végétalisation dans l'optique de **réduire les effets d'îlot de chaleur et d'offrir aux habitants un nouvel espace vert**. Les **études se dérouleront de 2021 à 2025** pour un démarrage des travaux prévus à horizon 2026.

La végétalisation de la dalle passe notamment par la **création du Square du Petit Bois** : à l'angle des rues Auger et de l'avenue Jean Lolive, le terrain était fermé au public depuis 2014. Le projet de rénovation a fait l'objet d'une concertation pour le choix du programme, et, le projet d'un jardin (3000 m²) axé autour d'aires de jeux pour enfants (680m²) a été plébiscité. Le projet de rénovation conçu autour et en protégeant les arbres existants, permet d'avoir près de 45 arbres aujourd'hui dans le square. 3 aires de jeux autour du thème de l'aventure avec des cabanes dans le petit bois, reliées entre elles par des cordages agrémentent le parc. Cet ensemble est complété par une aire de jeux de brumisateurs ludiques pour rafraîchir petits et grands. Le site est ouvert à tous en journée et fermé la nuit.



Le nouveau square du Petit Bois

Programmation de futurs espaces verts accessibles

D'autres projets visant à accroître les surfaces en espaces vert accessibles aux habitants sont prévues sur le long terme. L'acquisition de la **parcelle du Théâtre au fil de l'eau** permettra de créer un nouveau parc public et sera corrélé au réaménagement du Mail Charles de Gaulle.

Enfin, la municipalité s'engage aussi sur l'extension d'espaces verts existants, notamment du **parc Stalingrad** qui sera étendu et ouvert sur la rue Jules Auffret dans le cadre d'un projet immobilier mené sur l'ancien site industriel dit « Petit Pouchard ». A plus long terme, une réserve au PLUi prévoit l'extension de ce même Parc au droit de l'avenue Jean Lolive en lieu et place de l'activité de marchand de meuble.

La continuité des trames vertes, bleues, noires et marron

A Pantin on s'attache au développement des espaces verts mais aussi et surtout à la cohérence entre les espaces. La trame paysagère (voir plan ci-après) favorise les corridors écologiques sur l'ensemble du territoire. Mais il n'y a pas de trame « verte », sans la trame « bleue » (gestion de l'eau), sans la trame « noire » (extinction des éclairages dans les parcs) et la trame « marron » (continuité des sols).

Ainsi depuis l'obtention des 3 fleurs en 2015 et, du dernier passage du jury du label "Villes et Villages Fleuris" en 2018, la ville s'évertue à mettre en avant une identité et un paysage communal spécifique : la diversité, la créativité, les volumes, et la prise en compte des contraintes naturelles (climat, sols...) sont la base du travail, des formations et de l'évolution du service des espaces verts.

3.4 Une gestion durable des espaces verts

Les espaces verts de la Ville sont l'objet d'une attention permanente. Ils sont gérés sans produits phytosanitaires depuis de nombreuses années et avec une gestion alternative de l'eau et innovante des sols. Tous ces efforts ont contribué à l'obtention de nombreux labels.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts et des espaces publics

En 2007, la Ville a totalement **supprimé l'utilisation des produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces verts (herbicides, insecticides, fongicides, engrais chimiques, etc.) et l'applique **à partir du 1er janvier 2017 pour l'entretien des espaces publics** (places et voirie municipale). A ce jour, aucun produit chimique n'est donc utilisé par les pôles de la voirie et des espaces verts. Les jardiniers municipaux mettent également en œuvre une gestion différenciée dans les parcs et jardins et intègrent davantage de pratiques respectueuses de l'environnement, tels :

- **L'ensemencement des pieds d'arbres**, des talus ou des friches en prairies urbaines ;

- Les **fauchages tardifs** après la montée en graines, et les tontes différenciées ;
- La **diversification des plantations** et du patrimoine arboré afin de limiter la propagation de maladies et les attaques de prédateurs ;
- Le **fleurissement des petites zones résiduelles** ;
- L'utilisation du **broyat de bois d'élagage** en couverture de sol contre les herbes indésirables et pour préserver l'humidité (technique « BRF ») ;
- La **végétalisation de parcelles et recoins** pour développer des carrés de nature supplémentaires et favoriser la biodiversité en ville ;
- La **lutte biologique** dans les bâtiments administratifs et dans les serres municipales, via des insectes prédateurs, des pièges à glu ou à phéromones ;
- La récupération d'eaux de pluie, avec par exemple l'installation en 2011 d'une cuve d'une capacité de plusieurs milliers de m³ au parc Stalingrad, reliée à une centrale de gestion de l'arrosage automatique pour une utilisation fine et adaptée en fonction de l'hygrométrie ;
- Recours à l'**écopâturage** pour éviter l'usage de machines qui nuisent à la biodiversité, notamment pour tondre les pelouses :
 - Depuis le printemps 2019, dans le **parc Henri Barbusse** avec deux moutons de race Ouessant ;
 - Depuis 2022 une partie des tontes des espaces verts dans le **parc des Courtilières** sont réalisées par des journées d'**éco-pâturage** en présence d'un berger. L'opération permettrait également de sensibiliser les enfants du quartier et des centres de loisirs du quartier à la qualité de leur cadre de vie, et d'organiser des ateliers pédagogiques autour du métier de la bergerie.



- La mise en place de « Jardins de Pluie » : ces jardins consistent à récupérer les eaux de pluie des toitures pour être stockées dans le dispositif du jardin. Les plantations adaptées doivent être en autonomie. L'expérimentation de 2 jardins de pluie sur les dépôts des Espaces verts en 2021 s'étant avérée concluante, il a été décidé d'en installer un par an dans chaque école pantinoise. Un premier l'a été en 2022 dans l'école Jean Jaurès, un second a été installé à Cochenne en 2023.

Une gestion alternative de l'eau

La Ville a déjà mis en place de nombreux dispositifs pour optimiser la consommation d'eau liée à ses espaces verts :

- Mise en place d'un arrosage automatique et efficient et d'une **Gestion Technique Centralisée de l'arrosage automatique** grâce à une station météo ;
- Arrosage au **goutte-à-goutte** pour optimiser la consommation d'eau ;
- Présence d'une **cuve de récupération d'eau** au parc Stalingrad pour la fontaine et l'arrosage ;
- **Arrosage automatique** installé dans la plupart des massifs :
 - Rond-point des limites Raymond Queneau
 - Square Lapérouse
 - Rue des Pommiers
 - Rond-point DDE rue Anatole France / angle Résistance
 - Massifs du ciné 104
 - Square de l'église
 - Mail Charles de Gaulle
 - Square Vaucanson
 - Parc Montgolfier
 - Square Allende
- Innovation avec la mise en place d'une **fontaine en lagunage** au mail Charles de Gaulle (sans produit chimique) ;
- Création d'une **noue plantée** sur la ZAC du Port ;
- Déclenchement du **système d'arrosage à distance** via des sondes (une trentaine de points en système Claber).

Depuis 2021, **mise en place de sondes tensiométriques** pour analyser les besoins en eau réel des plantations est systématiquement mise en place au pied des nouvelles plantations d'arbres :

- Avenue du 8 mai 1945
- Rue Hoche
- Quai de l'Ourcq
- Les jardins de pluie
- Avenir : la rue de la Liberté, les nouvelles voies collège.

Une gestion innovante des sols

La ville pratique **l'enrichissement des sols ou bio-dynamisation des sols par la mise en culture des bactéries et mycorhizes indigènes** à fort intérêt pour les plantes et le sol.

Elle réalise également la **bio-stimulation du sol par injection de jus de lombric au "pal injector"**, une seringue géante et la bio-stimulation du sol et des plantes **par arrosage au TCO** (Thé de Compost Oxygéné) fabriqué par le service espaces verts à partir de déchets de taille ou de compost.

Le service réalise également son **broyat ou BRF pour protéger les sols**.

L'adoption de la Charte écologique de l'arbre

La **Charte de l'arbre de la ville de Pantin, adoptée en 2019**, est l'aboutissement d'une réflexion traduisant la volonté publique de garantir la place de l'arbre en Ville et son devenir.

Le souhait de la Ville est d'**inscrire la protection de l'arbre de manière transversale dans l'ensemble des politiques d'aménagement urbain**. Les concessionnaires de la Ville, les bailleurs, les copropriétés, les promoteurs s'impliqueront dans le respect et la protection des arbres lors de leurs chantiers. Les objectifs de la charte constituent les cinq principaux chapitres de la charte :

- **Protéger** : la ville met l'accent sur la protection de l'environnement et assure un entretien durable et respectueux de l'arbre (règles de construction préconisant le respect de l'arbre planté dans les documents d'urbanisme et le règlement de voirie, création d'un arboretum, référencement de son patrimoine, inscription dans la trame verte et bleue).
- **Renouveler** : la ville est exemplaire dans la gestion de son patrimoine arboré. (Diagnostics phytosanitaires, mesures de protection, recours à l'abattage qu'en cas de nécessité absolue, avec deux arbres replantés pour un spécimen abattu, diversification de la palette végétale).
- **Innover** : grâce notamment à de nouveaux outils (drone et SIG), et de nouvelles méthodes de plantation (mycorhization et thé de compost).
- **Sensibiliser** : la démarche de sensibilisation à l'environnement et au développement durable est inscrite dans le portail de l'Education Nationale ; à ce titre, un volet sur le respect et la protection des arbres est proposé aux enseignants. Des animations/visites sont proposées également à l'occasion de certaines manifestations (SDDD, fête de la ville...).
- **Evaluer** : les évaluations du dispositif de gestion sont rendues annuelles grâce au passage d'un jury expert qui attribue un label Arbres d'avenir que la Ville a obtenu en 2016 et souhaite maintenir pour les prochaines années.

Pour une méthodologie commune à l'ensemble des acteurs et partenaires de la Ville, la charte présente 35 fiches actions dans lesquelles chacun pourra trouver les actions qui le concerne et suivre très précisément les recommandations de la charte. Les partenaires qui signeront la charte s'engageront à respecter les fiches actions.



Fleurir tout en privilégiant les plantes vivaces

Préférer la **plantation des plantes vivaces ou « pérennes »** (c'est-à-dire pouvant vivre plusieurs années, par opposition aux plantes annuelles ou bisannuelles) dans les espaces verts répond aux trois critères du développement durable : écologique, économique et social.

Ces plantes sont choisies pour minimiser les coûts de création et d'entretien tout en améliorant la diversification végétale. Elles sont adaptées selon les différents milieux : fleurissement, aménagement urbain ou périurbain, espaces semi-naturels. Elles sont associées en fonction de leurs besoins en eau, lumière, de l'effet recherché et de la floraison.

La production de plantes annuelles, bisannuelles et vivaces est assurée par le service espaces verts de façon autonome et sans recours au marché dans les 250 jardinières de la serre municipale.

Permettre aux habitants de participer à la végétalisation de la Ville via le permis de végétaliser

La Ville s'est dotée d'outils et moyens humains pour permettre, outre l'action qu'elle mène par l'intermédiaire du pôle espaces verts, de soutenir les initiatives privées et citoyennes dans les quartiers. Cette démarche s'est notamment formalisée à travers les Permis de végétaliser. **Lancés en 2017 par la Ville, ils sont désormais gérés par une association locale.** Ils permettent, via un formulaire de demande de proposer des nouveaux emplacements dans l'espace public. Toute autorisation est délivrée pour 1 an, reconductible tacitement si rien ne s'y oppose.

Labellisations

L'engagement de la Ville est reconnu à travers l'obtention de plusieurs labels :

- Obtention du label « **Arbres d'avenir** » (2015) et obtention du niveau 3 du label en 2017 (plus haut niveau possible) ;
- **Prix national « Arbre durable, Patrimoine & Biodiversité »** venant récompenser ses efforts depuis 5 ans en matière de gestion écologique du patrimoine arboré (2016)
- Parc de la Manufacture labellisé Eco Jardin (2016). 28 sites supplémentaires ont reçu une **labellisation Eco-Jardin** en 2019, 15 en 2020, 12 entre 2021 et 5 en 2022, soit un total de 61 sites labellisés. En 2021, ce sont également près de 2500 arbres d'alignement qui ont été labellisés. En 2023 44 sites sont labellisés EcoJardin
- **Concours Villes et villages fleuris** : 3^{ème} fleur obtenue par la Ville. En 2023, les membres du jury des villes et villages fleuries ont également souhaité valoriser l'engagement de la ville en lui attribuant le **prix spécial de la Biodiversité et de la transition socio-écologique**. Cette distinction traduit parfaitement les engagements de la Pantin en tant que ville écologique et solidaire



4. UNE VILLE QUI ŒUVRE AVEC ET POUR SES CITOYENS



On estime à 360 kg le nombre de déchets jetés par an et par habitant. C'est deux fois plus qu'il y a 40 ans. Bien que la compétence déchets ait été transférée à Est Ensemble, la Ville peut agir dans la gestion de ses propres déchets pour tenter d'en diminuer le tonnage, et d'augmenter la part des déchets valorisables ou recyclables. Le déploiement du tri et compostage des biodéchets dans les écoles pantinoises et des interventions d'associations dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets d'Est Ensemble sont programmées tout au long de l'année. Depuis 2020, la ville propose également des composteurs de quartier. Rappelons que la loi prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Réduire le tonnage et développer la valorisation des déchets alimentaires dans les écoles

Les déchets alimentaires compostables représentent un important volume de déchets dans chaque cantine pantinoise. Une étude menée en 2015 par le SIVURESC révélait qu'environ 1/3 du volume des repas était jeté en moyenne. En complément des actions de sensibilisation visant à réduire ce gaspillage alimentaire, la question du traitement des résidus se pose avec acuité, d'autant que des solutions existent pour les valoriser.

Le compostage des biodéchets dans les écoles est mis en place progressivement depuis 2019 dans le cadre d'une convention entre Est Ensemble et le Syctom, qui prévoit la prise en charge du coût de collecte et de transport par la société Moulinot (accord avec Est Ensemble), soit un impact financier réduit pour la ville (commande initiale des tables de tri, subventionnées à 80% par le Syctom).

Conformément au plan pluriannuel de mise en place, financé à hauteur de 50 % par le SYCTOM (notamment pour l'achat des tables de tri), **le tri et la collecte des déchets sera finalisée dans l'ensemble des écoles de la ville de Pantin en 2023-2024.**

Au-delà du cout, la mise en œuvre du tri dans les écoles implique de former en amont les agents d'animation, de restauration, les chefs d'équipe, les agents polyvalents des centres de loisirs maternelle et les ATSEM, qui interviennent sur le temps du déjeuner des enfants.

Il s'agit d'une formation d'une heure, dispensée par l'entreprise Moulinot pour le compte du SYCTOM.

D'autres actions ont été mises en place pour réduire l'empreinte écologique des repas des cantines scolaires, avec Tables communes, le prestataire en charge de la confection et de la livraison des repas :

- Depuis septembre 2023 : deux repas végétariens par semaine sont servis afin de réduire drastiquement le poids carbone
- L'organisation de sessions de formation à destination des animateurs et des enfants pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets
- L'organisation d'une semaine de pesée des déchets avec le nouveau prestataire de restauration afin de définir les recettes qui remportent le moins de succès et tâcher de les améliorer / modifier.

Une étude a été en outre commanditée par la Ville pour éclairer la municipalité sur l'impact financier et environnemental d'une évolution de nos modes de production et de livraison de la restauration scolaire.

Mettre à disposition de composteurs partagés en pied d'immeuble et de composteurs publics

Est Ensemble forme plus de 90 Pantinois par an au « compostage et lombricompostage individuel » et les équipe en composteur. **Plus d'une centaine de sites en pied d'immeubles** sont implantés sur toute la Ville. Le compostage collectif (en pied d'immeuble et en établissement) fait l'objet d'une demande forte.

On compte 3 nouveaux sites en 2022, 13 en 2023 et 1 site a été créé en 2024 et 4 projets sont en cours et seront opérationnels d'ici la fin de l'année.

Un certain nombre d'établissements privés ont également mis en œuvre le compostage de leurs biodéchets, comme le CIG, LOUPI, la maison de retraite de la Seigneurie, l'hôtel Mercure, le Paname Brewing Company, le restaurant Dock B ou la Sand Fabrik.

Prévu dans l'action B29 du PCAET et proposé par plusieurs habitants dans le cadre du budget participatif, les premiers composteurs publics ont vu le jour à l'automne 2020 sur 3 sites :

- Quartier des Quatre Chemins, **Square Lapérouse**, côté maison de quartier ;
- Quartier de l'Église, dans le **Parc Stalingrad**, à l'angle de la serre et de l'avenue Jean Lolive ;
- Un 3^{ème} site a vu le jour en 2021, sur la **friche René.e**, avenue du Général Leclerc, dans le cadre du projet des Alchimistes.



Du broyat est mis à disposition des habitants pour tous les sites partagés au niveau de la friche René.e.

En parallèle, Est Ensemble travaille au développement du **compostage individuel** et assure des **sessions de formation aux habitants** qui en font la demande préalablement à la remise gratuite de leur composteur de jardin ou lombricomposteurs :

	2023	2024 (fin sept.)
Nb de Pantinois formés au compostage de jardin individuel	27	17
Nb de Pantinois formés au lombricompostage individuel	21	16

En complément Est Ensemble a également distribué sur le territoire Pantinois 30 bacs à compost et Lombricomposteurs en 2024 (fin sept.)

Plateforme de compostage municipal

La Ville de Pantin est la seule ville du territoire disposant de sa **propre plateforme de déchets verts**. Le **pôle espaces verts génère annuellement 400 tonnes de déchets verts**, issus notamment de branches d'égavage, de tailles d'arbustes, de feuilles mortes, de fleurs et feuilles fanées ou de tontes de gazons. La totalité des déchets verts produits par la Ville sont traités sur ce site où ils sont **soit réutilisés pour du paillage, soit transformés en compost** de déchets verts. L'articulation avec les besoins en broyat des particuliers reste à trouver.

Pour les nombreux utilisateurs de composteur partagés (pied d'immeuble, écoles, jardins) une solution d'appoint leur est proposé en allant chercher du broyat sur la zone de stockage de Bobigny (prairie du canal encadré par « La Sauge »).

Mise en œuvre du Plan Zéro déchet avec le territoire

Sur le territoire d'Est Ensemble, chaque habitant rejette plus de 420 kg de déchets par an, **un chiffre supérieur à la moyenne nationale**. Dans le cadre du plan local de prévention des déchets, Est Ensemble a lancé le **13 janvier 2021 un Plan Zéro déchet qui vise une réduction de 20% des déchets sur 5 ans** en s'appuyant sur les villes et en lien étroit avec les associations locales.

Ce plan s'articule autour des 3 grands objectifs :

- **Cibler les gros producteurs de déchets** pour leur proposer notamment la collecte sélective des déchets alimentaires afin de les valoriser ;
- **Améliorer l'accès des habitants aux différentes collectes et de mieux valoriser les déchets collectés** : développement des déchetteries, déploiement de bornes de collectes, renforcement de la politique de compostage de proximité ou encore création d'une filière d'économie circulaire seront autant de solutions ;
- **Développer un important volet pédagogique à destination du grand public** : programme de sensibilisation de masse à l'attention de tous les élèves du territoire. Poursuite des partenariats avec les acteurs du territoire notamment mobilisation des acteurs de l'ESS pour diversifier les actions auprès du grand public et des scolaires sur la prévention des déchets (écogestes, réemploi, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire ...).

A Pantin, ce plan d'action permettra entre autres le financement d'un grand nombre d'animations assurées par des associations locales (e-graine, Les fournis vertes, PPVE93, Rebelle, etc.) qui pourront être mobilisées dans le cadre d'actions ponctuelles dans les écoles ou les centres de loisirs ou dans le cadre d'événements Ville. D'autres actions de sensibilisation pourront cibler spécifiquement des commerçants (par Coopaname) ou des restaurants (par Déclit écologique).

Projets grand public lauréat de l'appel à projets zéro déchet d'Est Ensemble en 2023 et déployés en 2024 et 2025 sur Pantin :

- **Réseau Francilien du Réemploi (REFER)** : Le REFER est réseau des Ressourceries et Recycleries d'Ile de France, et comporte 61 adhérents repartis dans une centaine de boutique solidaires. Depuis 2014, il accompagne le développement du réemploi solidaire en soutenant l'entraide, le partage et la coopération. Il contribue à une initiative collective qui œuvre aux urgences sociales et écologiques. Il défend une vision non lucrative et non concurrentielle du réemploi. Une vision où une action sociale, solidarité et écologie sont intrinsèquement liées.
- **Les Valoristes** : Les valoristes est une éco-entreprise d'insertion basée à Pantin. Leurs actions répondent à deux objectifs, bâtir un monde inclusif en favorisant la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi grâce à un accompagnement social adapté et une formation en situation de travail et agir pour la transition écologique en développant des activités d'économie circulaire.
- **Dans ma petite cuisine** : A pour mission de promouvoir l'éducation au « bien manger », en sensibilisant les enfants, le grand public et les familles en situation de précarité à travers des ateliers culinaires durables basés sur la découverte des légumes et fruits de saison et des produits bruts. En 2023 l'association a mener plus de 200 ateliers sur le territoire d'Est Ensemble.
- **Les fournis vertes** Sont une association d'éducation à l'environnement qui s'adresse à tous. Elle forme aux écogestes aussi bien dans le domaine des déchets, de l'énergie, de l'eau et de la préservation des ressources naturelles. Les fournis vertes accompagnent Est Ensemble en organisant des réunions d'information et de formations des familles qui s'inscrivent dans le dispositif des foyers témoins où est notamment présenter la règle des « R » : réduire, réutiliser, réemployer, recycler.

4.2 Renforcer l'offre alimentaire de qualité et en circuits courts

Le développement des activités économiques est une priorité à l'échelle du territoire d'Est Ensemble. Il doit permettre de rééquilibrer le ratio population / emploi. Cette ambition est particulièrement prégnante à l'échelle du territoire intercommunal mais se déploie également à l'échelle communale avec notamment l'accueil de grandes entreprises génératrices d'emplois et le développement de commerces de proximité susceptible d'offrir des services de proximité aux Pantinois.

 Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

Épanouissement de tous les êtres humains ;

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Accroître la part de denrées alimentaires durables et sous signe de qualité et d'origine en restauration scolaire

La Ville de Pantin s'est engagée depuis 2005 dans une démarche d'achats publics écoresponsables en insérant des clauses et des critères environnementaux dans ses marchés.

Le marché de la restauration collective a été identifié comme étant un levier important de la commande publique durable, avec notamment :

- Part croissante de produits issus de l'agriculture biologique
- Part croissante de produit issus du commerce équitable, et en économie circulaire
- Une attention portée sur les démarches environnementales des entreprises (transport, déchets, approvisionnement, label etc).
- L'augmentation de la part de menus végétariens

Le syndicat intercommunal Tables communes (anciennement SIRESCO) assure, depuis 2023, la mission de service public pour la restauration sociale et réalise la cuisine et la livraison mutualisée de repas sociaux pour la ville de Pantin, Au total Tables communes assure la livraison des repas sur 15 villes membres, réparties sur quatre départements franciliens (60, 77, 93, 94, 95), correspondant à un bassin de population de près de 500 000 habitants.

Tables Communes confectionne ses repas à partir d'aliments bruts, pour limiter les produits ultras transformés et s'engage à cuisiner des repas sains, équilibrés et de qualité, dans une démarche respectueuse des enjeux environnementaux. 75% des assiettes sont confectionnées avec des denrées brutes, 48% des produits sont des aliments dits « durables » dont 29% de bio

Depuis 2019, un menu végétarien, exempt de toute protéine animale était proposé. A partir de 2023 l'offre s'est enrichie avec l'introduction de deux menus végétariens par semaine.

Renforcer l'offre alimentaire en circuits courts sur Pantin

L'objectif est de permettre aux Pantinois l'accès à des produits de qualité et locaux. Ce défi de taille ne peut se structurer que sur le long terme tant il implique des partenariats nombreux avec des acteurs privés et associatifs. La Ville propose d'ores et déjà :

- Une **séance de marché** chaque jour de la semaine à l'exception du lundi ;
- Des **stands de produits biologiques et/ou locaux** sur ces marchés ;
- La présence d'un **supermarché de produits biologiques** dans le centre-ville,

Ces dernières années ont été marquées par la création de deux événements majeurs permettant l'accès des Pantinois à des circuits courts :

- Le **salon des vins biologiques** ;
- Les **marchés paysans**, en partenariat avec la Confédération paysanne.

L'année 2022 a vu le développement de l'offre Kelbongoo de produits fermiers, bio, en circuit court et accessibles, par commande en ligne avec retrait sur place, sur le square Ephémère aux Quatre-Chemins puis sur la François Mitterrand, aux Courtilières.

L'action de la Butinerie au service du bien-être alimentaire

A l'origine, projet porté depuis 2018 par un collectif de producteurs et de revendeurs bio et/ou en circuits courts, coordonné par l'association pantinoise Ecobul, la SCIC « La Butinerie », dont la Ville est sociétaire depuis sa création en 2019, a ouvert ses portes en avril 2022, adossée à la Biocoop du Bas Canal (209 av. Jean Lolive).

La Butinerie se propose d'offrir à tous les habitants informations, ressources et accès à des aliments sains pour faire évoluer leurs habitudes dans une perspective de « bien vivre alimentaire » alliant préoccupations environnementales, sociales et économiques. S'appuyant notamment sur leur tiers lieu, elle vise à animer et renforcer la coopération territoriale des producteurs, distributeurs, professionnels, acteurs publics, bénéficiaires (Pantinois) dans une dynamique de proximité et de circuit court.

Parmi les rendez-vous réguliers de la Butinerie, on peut noter :

- Les « mardis solidaires » en collaboration avec le pôle social, le Refuge et Nénuphar : atelier de cuisine collectif et repas pris en commun à l'attention de personnes en réinsertion, 2 fois par mois
- « Chef.fe d'un jour » en partenariat avec Ecobul, une fois par mois
- Les « Cantines participatives » : session de cuisine ouvert à tous + repas à prix libre, 4 jours par semaine

La Ville a renforcé son partenariat avec la Butinerie via une **convention d'objectifs pluriannuelle qui a démarré au 1^{er} janvier 2023, doublée d'une subvention.**

Favoriser l'installation d'activités et de nouveaux commerces et services de proximité

Permettre l'installation de nouveaux commerces et services pour les habitants, c'est aussi **limiter les déplacements et favoriser une consommation plus locale**. Bien que le commerce demeure d'initiative privée, la Ville de Pantin agit au quotidien pour favoriser l'installation de porteurs de projets innovants au sein des locaux dont elle a la maîtrise, notamment à travers :

- La mise en place d'une **bourse des locaux disponibles** sur le territoire ;
- Un **partenariat** étroit avec des bailleurs privés et sociaux afin de mettre en relation propriétaires et porteurs de projets ;
- Un **appui à la création d'entreprise** via des dispositifs d'accompagnement proposés par Est Ensemble.

La Ville s'attache par ailleurs à développer les circuits courts et/ou l'offre biologique en soutenant des **acteurs du territoire engagés** au quotidien dans la mise en relation en circuit court, bio et/ou local, entre producteurs et consommateurs, comme :

- AMA3P
- AMAP des Quatre-Chemins
- AMAP des 7 Arpents
- Le marché sur l'eau
- Association Corto

Autre levier, la Ville, en partenariat avec des bailleurs sociaux et privés, lance des **appels à projets portant sur l'attribution de locaux commerciaux** neufs, bruts de béton et fluides en attente, à la vente ou à la location, pour favoriser l'implantation de commerces et services de proximité qualitatifs.

Dans ce cadre, **l'épicerie Miyam** a vu le jour en 2022. C'est un marché couvert permanent de produits frais, sans traitements chimiques, bruts ou cuisinés en famille. Tous, fruits et légumes labellisés bio, livrés 3 fois par semaine, en direct des producteurs donc en circuit court, conserves de soupe, légumes cuisinés, crèmerie, pain spéciaux, œufs, miel, épices, plats cuisinés, sont extra frais, avec du goût et sans traitement.

En 2023, c'est une poissonnerie, qui s'est installée à ses côtés ainsi que la Chocolaterie Cosme (lauréat d'un appel à candidatures 2019), d'un tiers-lieu/restauration Chez Olympe (lauréat d'un appel à candidatures 2018), place Olympe de Gouges.

Enfin, courant **2024**, une boulangerie bio au levain (lauréat d'un appel à candidatures 2022) et le restaurant Canal Burger (lauréat d'un appel à candidatures 2019), rue Hoche et un traiteur italien sur la ZAC du Port (lauréat d'un appel à candidatures 2022), ont ouvert leurs portes.

Par ailleurs, la ville a créé à la fin de l'année 2023 sa **foncière commerce** pour pouvoir acheter les murs en particulier dans le parc ancien privé et ainsi éviter les opérations d'opportunité. Elle aura l'occasion de choisir ses porteurs de projet, en cohérence avec le plan de marchandisage de la ville.

4.3. La sensibilisation au développement durable

L'action concertée de la Ville de Pantin et de l'Éducation Nationale permet aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de bénéficier d'une offre diversifiée de contenus éducatifs. Outre l'offre proposée dans le cadre du portail de l'action éducative à l'école, la Ville de Pantin s'attache à sensibiliser tous les publics aux enjeux de la transition écologique et à l'intégration de bonnes pratiques, notamment à l'occasion d'événements qu'elle organise tout le long de l'année.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les parcours de sensibilisation sur les enjeux environnementaux à l'école

Ces parcours sont proposés depuis 2003 par la Mission Environnement et développement durable, devenue Pôle Transition et Adaptation urbaine, intégrés depuis 2009 au Portail municipal de l'action éducative à l'école, aux côtés des ateliers proposés par les autres services (prévention santé, culture, archive patrimoine, etc.)

Depuis 2019, l'animation des parcours sur l'environnement est externalisée, confiée à diverses associations spécialisées. **Pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont au total 10 parcours thématiques, soit plus d'une centaine de séances qui ont été assurées par ces 3 associations :**

- **Pik Pik Environnement :**
 - De l'assiette à la planète (CE2 - CM2)
- **Cap nature :**
 - Horizon Canal (GS-CE1 + Ulis)
 - Abeille rôde (CE2-CM2)
 - La société des fourmis (CP-CE2+Ulis)
 - Jardinons de A à Z (maternelles)
 - Petites bêtes en folie (maternelle)
- **ICARE**
 - Construire et vivre dans un habitat éco-responsable (CE2-CM2)
 - La découverte des fourmis
- **Ligue de Protection des oiseaux (LPO)**
 - Le voyage de la biodiversité (CE2-CM2)
 - Oiseau mystère (CP-CM2)

Zoom sur la réorganisation de la collecte des déchets en collaboration avec Est Ensemble

Depuis fin 2023, Est Ensemble, en collaboration avec ses 9 Villes membres, a réorganisé sa collecte des déchets sur la base de :

Plus de simplicité :

- Désormais les encombrants seront collectés tous les lundis matin sur tout le territoire : déposez vos déchets le dimanche soir après 20h.
- Une collecte « préservante » sera également mise en place afin de récupérer les meubles et petits électroménagers réparables et réemployables.

Plus de service :

- Les zones de collecte des déchets végétaux seront élargies afin de répondre à l'attente de nombreux habitants qui souhaitent pouvoir évacuer leurs déchets de jardin de façon plus écologique.
- La période de collecte sera également élargie : du 15 mars au 31 décembre pour l'ensemble du territoire.

Plus pour l'environnement :

- La fréquence de collecte des emballages et papiers (poubelles à couvercle jaune) augmente dans certains secteurs, afin de faciliter le tri et le recyclage et de réduire le recours à l'incinération des déchets, un processus coûteux.
- La collecte des déchets alimentaires sera progressivement mise en place sur le territoire.
- Ces déchets alimentaires seront valorisés en engrais et en énergie destinée par exemple au chauffage urbain.
- Le nombre de collecte des déchets ménagers (poubelle standard grenat) va lui diminuer, car les déchets alimentaires collectés représentent environ un tiers du volume des déchets ménagers.



5. UNE VILLE QUI AMENAGE SON TERRITOIRE DURABLEMENT

5.1 Construire des bâtiments publics en matériaux biosourcés

Les matériaux biosourcés, issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans le domaine du bâtiment et de la construction. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles » et qu'elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments ». La préfabrication des éléments de structure des bâtiments peut permettre en outre de réduire considérablement le temps d'exécution par rapport à un chantier traditionnel.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Épanouissement de tous les êtres humains ;

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le projet de Halle Sportive (Stade Charles Auray) niveau Or dans la démarche Bâtiments durables Franciliens en phase conception – Début des travaux fin 2024

Fin 2025 – début 2026, le stade Charles-Auray, accueillera un nouvel équipement : la Halle Sportive autorisera une pratique multisports avec un plateau omnisports pour les sports collectifs (avec homologation régionale pour le handball), des salles dédiées aux boxes anglaise, française et thaï, un dojo destiné aux sports santé et aux arts martiaux (usage issu d'une concertation citoyenne toute Ville), ainsi qu'une aire d'évolution d'escalade de 13 m de hauteur libre.



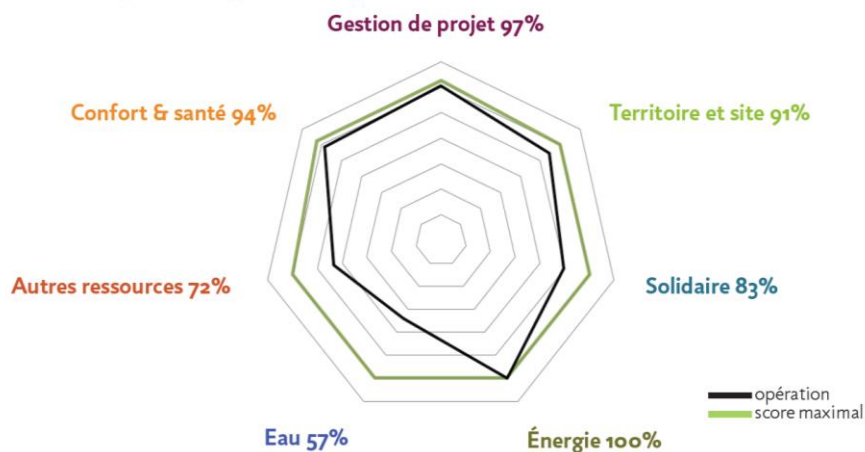
Cette halle sportive a également pour vocation de valoriser l'interconnexion entre les sports et de favoriser l'échange : elle se dote d'un grand hall d'accueil de 200 m² et d'un généreux belvédère aux usages multiples (vue privilégiée sur le terrain de foot, prolongement extérieur des salles de boxes, accès principal à la piste d'athlétisme).



Dans le cadre d'une participation citoyenne d'envergure, une **commission citoyenne** s'est prononcée sur l'architecture et l'intégration urbaine, l'usage et la fonctionnalité, ainsi que l'ambition environnementale des trois projets candidats. Lors du jury de concours, une Pantinoise a siégé parmi les jurés avec voix délibérative.

Cet équipement sera conçu selon les meilleurs standards environnementaux. Il s'inscrit dans la démarche **Bâtiments Durables Franciliens (BDF)** et atteint le niveau Or en phase conception. Il vise également le label Bâtiment **biosourcé** niveau 3 et sera, à terme, un bâtiment E3C2 frôlant le **Zéro énergie**. Ce projet intègre, de plus, une démarche de réemploi des matériaux de déconstruction du bâtiment existant sur site, ainsi qu'une volonté de gestion vertueuse des terres excavées.

Radars Bdf de l'opération en phase Conception :



L'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate (l'agence d'architecture **RAMDAM**) a fait le choix de positionner le bâtiment contre le terrain de football ce qui permet, au-delà d'offrir ce "belvédère des rencontres", de préserver au maximum les arbres existants, de désimperméabiliser en augmentant la proportion d'espace verts (aménagements extérieurs et végétalisation intensive en toiture), d'optimiser le recours à la ventilation naturelle. Les filières locales biosourcées seront valorisées avec le choix d'un bardage en chataîgner (bois imputrescible). La conception de la structure en bois

majoritaire, permet de minimiser le recours au métal et au béton, nécessaires pour les grandes portées requises par le programme sportif.



Les travaux préparatoires débuteront au 1er trimestre 2023. La construction de la halle elle-même commencera fin 2023 avec un objectif de livraison à l'automne 2025.

La Micro Folie et l'Antenne Jeunesse des Quatre-Chemins

Le quartier des Quatre-Chemins fait l'objet d'une politique forte de revalorisation urbaine. Dans le cadre du réaménagement de ce quartier, la ville souhaite doter son antenne jeunesse de nouveaux locaux tout en hybridant ses usages actuels avec une micro folie. La micro-folie est un concept de nouvel équipement de création proposé par le Parc de la Villette qui mêle espaces de créations, de rencontres ainsi d'un musée virtuel dont les œuvres sont issues des plus grands établissements publics nationaux. Premier équipement public de l'Ecoquartier Gare de Pantin - Quatre-Chemins, le projet répondra aux exigences environnementales du projet urbain et contribuera aux objectifs de développement durable par son exemplarité en visant notamment la sobriété énergétique et la réduction maximale de l'empreinte carbone à toutes les phases du cycle de vie du bâtiment.



© Guillaume Ramillien Architecture - ailleurs.studio

La structure de l'édifice repose sur des planchers mixtes bois/béton (FOB), avec des poteaux en bois dans les étages et des poteaux en béton fabriqué à partir de granulats recyclés au rez-de-chaussée. Les menuiseries intègrent un double vitrage en bois. La toiture combine des éléments en bois et en béton. Le chauffage est assuré par le futur réseau de chaleur urbain (RCU). La production d'eau chaude sanitaire (ECS) est semi-instantanée, avec des dispositifs électriques installés à proximité des points de puisage. L'éclairage est assuré par des LED et

bénéficie d'un apport de lumière naturelle dans tous les locaux. Les performances visées sont de 158,44 kg équivalent CO₂/m² pour l'indice carbone énergie seuil 2028, et de 714,6 kg équivalent CO₂/m² pour l'indice carbone construction seuil 2028. Cette opération exemplaire sur le plan environnemental a obtenu la labellisation bâtiment durable francilien niveau argent.

Autres opérations remarquables :

Opération	Standards environnementaux
Marché Magenta	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de 100% de réemploi-réutilisation des matériaux brique-parpaings-béton issus de la démolition du marché.
Ecoquartier	<ul style="list-style-type: none"> Stockage des 700 m³ de pavés issus de la déconstruction de la cour de marchandise par Eole dans le cadre du projet de CCU-CCR. Réutilisation à l'étude dans les espaces publics de la Ville
Cité fertile	<ul style="list-style-type: none"> Matériaux de déconstruction du quai couvert démolit pour CCU-CCR Réutilisation par Cité Fertile des : charpente de la serre + jardinières et plates-bandes.
Inventons la Métropole du Grand Paris 2	<ul style="list-style-type: none"> Superstructure en pierres massives et planchers bois (matériaux de filières régionales), béton de chanvre en façade nord et menuiseries bois.
Centre municipal de Santé	<ul style="list-style-type: none"> Objectif E3C2 Atteinte du niveau 2 du référent « bâtiment biosourcé » (24 kgs/m²) Recours alternatif au béton pour la structure du bâtiment
Crèche parentale des Bains Douches	<ul style="list-style-type: none"> BDF argent obtenu en phase conception et chantier (réhabilitation) avec une extension réalisée en matériaux biosourcés

5.2 Accompagner les acteurs du territoire

La ville de Pantin et l'ALEC-MVE ont organisés pour la 3eme fois une Conf'Copro destinée aux copropriétaires, conseils syndicaux, syndics, et à tous les acteurs de la copropriété (bureaux d'études techniques, architectes...).

Cette conférence, qui s'est tenu le 25 septembre 2024, a permis de faire découvrir les grandes étapes à suivre pour la rénovation énergétique d'une copropriété, ainsi qu'une présentation des aides financières disponibles dans ce cadre.

Ce moment a été aussi l'occasion de présenter les différents types d'énergies pour se chauffer et s'éclairer notamment sur les énergies renouvelables accessibles à Pantin (réseau de chaleur urbain, géothermie...). C'est dans ce cadre que la société Unigéo a présenté les possibilités de raccordement des copropriétés au nouveau réseau de chaleur. Cette conférence aura permis également de présenter le dispositif d'achat groupé porté par la ville et son partenaire Ecodigo.



6. UNE ADMINISTRATION QUI S'ENGAGE

6.1. Poursuivre les efforts d'exemplarité de la Collectivité

Porteuse d'une politique de développement durable, la Ville de Pantin a également questionné ses propres pratiques internes afin de limiter son empreinte écologique. Tous les secteurs et services sont concernés et dès que cela est rendu possible, de nouveaux éco-gestes sont promus.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La révision du Plan Climat-air-énergie territorial (PCAET) de Pantin

La ville de Pantin s'est dotée en 2017 de son premier Plan climat-air-énergie territorial, qui permet de répondre à l'urgence climatique en cadrant la trajectoire de l'ambition pantinoise en matière de politique environnementale. Ce premier a pris fin en 2023, année de sa révision, pour une adoption du nouveau plan qui a été acté en Conseil municipal de décembre 2023.

Cette nouvelle version du plan climat doit assurer une continuité avec le premier : respecter des accords de Paris et décliner sur le territoire communal les objectifs internationaux, nationaux et régionaux.

Le périmètre du nouveau plan climat se décline en **6 axes thématiques** :

1. Une ville où l'on respire bien
2. Une ville qui réduit ses consommations d'énergie et développe les énergies renouvelables
3. Une ville qui fait la part belle à la nature
4. Une ville qui œuvre avec et pour les citoyens
5. Une ville qui aménage son territoire durablement
6. Une administration qui s'engage

Un bilan du premier plan climat a été dressé :

Le premier plan climat était composé de 35 actions, répartis dans 4 axes :

- Tendre vers une ville plus verte et économe en énergie
- S'engager dans des pratiques de consommation responsable
- Promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants
- Poursuivre les efforts d'exemplarité de la Ville

En utilisant une typologie catégorisant les actions en fonction de leur niveau de réalisation (« en attente » / « à l'étude » / « en cours » / « réalisée »), correspondant à un système de pondération, il est estimé que **plus de 80 % du plan d'actions a été réalisé, avec 22 actions réalisées, 6 en cours, 7 à l'étude et 0 en attente.**

A l'image du précédent plan, le plan climat actuel doit définir la stratégie à court et moyen terme de Pantin, avec la déclinaison des fiches actions, et la trajectoire à long terme (objectifs 2030 et 2050, voire 2100).

Le déploiement du Budget climat

Le Budget climat (également appelé « budget vert » ou « budget carbone ») est un outil qui vise à **évaluer l'impact sur le climat et l'environnement du budget de la collectivité**. Il consiste à attribuer une note allant de Défavorable, Neutre, Plutôt favorable à Très favorable sur chacune des dépenses de la collectivité, sur la base d'une méthodologie élaborée par la I4CE, un institut de réflexion de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de Développement. Il permet ainsi de :

- Mettre en valeur les actions réalisées par la collectivité qui contribuent à la transition écologique, mais aussi, exposer les axes d'amélioration, dans un souci de transparence vis-à-vis des citoyens ;
- Évaluer la cohérence entre les dépenses de la collectivité et les objectifs de l'Accord de Paris, afin d'éclairer le débat budgétaire en amont de la prise de la décision ;
- À terme, identifier les dépenses d'investissement favorables au climat et qui, à ce titre, pourraient bénéficier de conditions d'emprunt plus favorables sur les marchés financiers.

La mise en œuvre d'un Budget climat pantinois est un projet inscrit au programme de la nouvelle majorité. Un **premier exercice a été mené en interne** sur la préparation budgétaire 2021. Afin d'affiner la méthodologie, la Ville de Pantin a réalisé un second exercice en 2022 en partenariat **avec Est Ensemble et les huit autres communes du territoire** sur son compte administratif 2020. Elle décidera prochainement de la manière dont cet outil peut s'intégrer aux procédures courantes de la collectivité.

La mise en place d'EcoDelib » (évaluation environnementale des délibérations)

Forte de son expérience sur le Budget climat, la Ville de Pantin a souhaité adapter la méthodologie et l'appliquer aux **délibérations soumises à l'approbation du Conseil municipal**. Ce projet, dénommé « EcoDelib » a été lancé en octobre 2021 et entend répondre au **vœu du 13 octobre 2020 déclarant la Ville de Pantin en état d'urgence écologique et social**.

Après 9 exercices de recul, un premier bilan à mi-parcours a été dressé qui fait état d'environ **un tiers de délibérations portant un impact sur le climat ou l'environnement** (sur un nombre d'actes variant entre 30 et 45 selon les conseils municipaux). L'éco-conditionnalité des subventions et des garanties d'emprunt accordées figure parmi les pistes d'amélioration potentielles.

Ce projet se poursuit avec l'intégration depuis 2022 de deux nouveaux critères portant sur le bénéfice social et la participation citoyenne.

Accompagnement : diagnostics et état des lieux :

L'engagement dans les **démarches de bilan carbone « Patrimoine et compétences » et de label Territoire engagé pour la transition écologique** (voir ci-dessous), ont permis de dresser un état des lieux et un diagnostic pour recenser les émissions émises par la collectivité, et les actions déjà engagées, afin de faire émerger les grands enjeux. Il s'agit de deux outils d'objectivation et d'aide à la décision, devant permettre de préciser et quantifier les objectifs.

Ces deux démarches aideront à l'évaluation à mi-parcours du PCAET, et revoir la priorisation des actions si les objectifs ne sont pas atteints.

6.2. Augmenter la portée des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

*La Ville de Pantin a adopté dès 2006 dans le cadre de son Agenda 21 une délibération actant le principe d'une **démarche d'éco-responsabilité dans ses marchés publics**. La ville porte ainsi une attention particulière aux qualités environnementales des produits ou prestations proposés par les acteurs économiques ainsi qu'à la démarche de développement durable qu'ils présentent. A ce titre, la Mission Environnement et développement durable examine les projets de marché afin d'intégrer, le cas échéant, des clauses environnementales ou des critères de sélection sur la démarche environnementale du candidat.*

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pantin a initié une démarche d'achats publics écoresponsables dès 2003 dans le cadre du groupe des collectivités territoriales pilotes d'Île-de-France accompagnées par l'ARENE, d'abord sur quelques marchés cibles, puis élargie à l'ensemble des fournitures, puis aux travaux : éclairage public, chauffage, bâtiment. Le caractère responsable et durable de la commande publique repose sur l'introduction dans les cahiers des charges techniques de :

- **Clauses environnementales** : prescriptions dont le respect est obligatoire,
- **Critères environnementaux** : critères d'évaluation de la performance environnementale de tel ou tel produit ou service, qui sont notés. Quand un marché comprend des critères environnementaux, ces derniers comptent généralement pour 10 à 50 % de la note globale d'évaluation des offres.

L'évaluation de la performance environnementale s'appuie notamment sur les systèmes de certification existants (ISO 14001, NF Environnement, écolabel européen, Blue Angel, Imprim'vert...) ou équivalents, et sur présentations des certificats.

En 2023, le pôle Transition écologique et adaptation urbaine a introduit des clauses ou critères environnementaux dans 15 marchés publics, 19 l'ont déjà été en 2024. Cette démarche, de plus en plus intégrée par les différentes directions opérationnelles, recouvre de fait un nombre encore plus grand de marchés. En outre, un certain nombre de clauses et critères sont reconduits à l'identique lors du renouvellement des marchés qui les concernent s'ils ne nécessitent pas d'être révisés.

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de marchés clausés ou critérisés au cours des 3 dernières années :

Objet du marché	Clause(s)	Critère(s)
Travaux d'entretien et de réparations sur le patrimoine bâti	-	<ul style="list-style-type: none"> Performance environnementale générale : système de management environnemental Gestion des matériaux/fluides : 20 % de la note
Fourniture, livraison avec possibilité d'enlèvement de pains frais, viennoiseries et pâtisseries	Fourniture de pain biologique pour le lot 5 (dédié)	Performance environnementale de l'offre (signes de qualité : « tradition française » / « fait maison »/ circuit court / qualité des farines / transport : 15 % de la note
Fourniture de jeux et jouets	Conformité à la norme CE et EN71 quand celle-ci s'applique	Analyse de la qualité de chaque produit et de la proportion globale de produits écoresponsables proposée par lot (écolabels ; sans phtalates, ni bisphénol A ; qualité des vernis ; taux de recyclage) : 10 % de la note
Prestation de nettoyage des vitres et des locaux des bâtiments communaux	Tous les produits utilisés doivent être écolabellisés Ecolabel européen, Nature & Progrès ou Ecocert écodétergent ou équivalent	-
Accord cadre d'études de pollution des sols	Sous réserve de faisabilité, demande que les solutions de dépollution proposées dans le cadre des plans de gestion soient les plus exemplaires possibles en matière de performance environnementale, que ce soit des techniques de dépollution in situ ou des techniques de type biologique (ex : bioremédiation ou phytorestauration).	-
Séjours en France et à l'étranger des centres de loisirs	-	<ul style="list-style-type: none"> choix du mode de transport collectif retenu jusqu'au lieu de séjour et sur le lieu de séjour option végétarienne des repas proposé sur place éco-sensibilisation sur place

La Ville mène par ailleurs depuis 2016 une démarche identique s'agissant des **clauses sociales (ou clauses d'insertion)**. Celles-ci visent à favoriser l'accès à l'emploi de personnes en situation d'insertion

sociale et/ou professionnelle, en imposant aux entreprises retenues sur un marché public de leur réserver une partie des heures de travail. Les bénéficiaires éligibles sont :

- Les habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) ;
- Les allocataires du RSA (en recherche d'emploi) ou leurs ayants droits ;
- Les publics reconnus travailleurs handicapés, orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi
- Les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation d'Insertion (AI), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité ;
- Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois
- Les personnes prises en charge par les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), comme les Établissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE), les Écoles de la deuxième Chance (E2C), ainsi que les personnes en parcours d'insertion au sein des GEIQ ;
- Les personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, ou des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

En 2021, 31 marchés publics ont été clausés et plus de 47 000 heures d'insertion réalisées. 78 personnes ont ainsi bénéficié d'une mission dans le cadre des clauses d'insertion, dont 11 femmes et 67 hommes, principalement dans les métiers du BTP et du Nettoyage.

*Les clauses d'insertion apparues, dans un premier temps, dans les marchés de travaux liés à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, sont **désormais généralisées dans l'ensemble des marchés de la ville** afin de permettre aux publics éligibles aux clauses sociales (personnes très qualifiées comme peu ou non qualifiées) de bénéficier d'un contrat.*

Zoom sur le SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables)

Les lois relatives à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et à la transition énergétique du 17 août 2015 imposent aux acheteurs publics dont le volume d'achats annuels excède 100 millions d'euros d'élaborer un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). La commune ayant un volume d'achat d'environ 40 millions d'euros hors taxe annuels, elle est dispensée de cette obligation.

Toutefois et à l'occasion de la mise à jour de la cartographie des achats en 2020, la commune a entrepris de formaliser sa politique achat à travers un document cadre qui constituera le support de ses actions à venir.

Le SPASER est construit autour de 3 axes, les 2 premiers étant consacrés intégralement à la transition écologique, à l'économie circulaire, et à l'insertion sociale. Chaque axe est lui-même composé d'objectifs.

Le premier axe du SPASER fixe notamment 3 objectifs pour la transition écologique et l'économie circulaire :

1. Intégrer et suivre les critères et clauses environnementaux
2. Favoriser une meilleure gestion des enjeux environnementaux dans les opérations de construction et de réhabilitation du bâti

3. Privilégier l'économie circulaire lors de la détermination des besoins et l'attribution des contrats.

Concernant la meilleure gestion des enjeux environnementaux dans les opérations de construction et de réhabilitation du bâti, il faut noter qu'elle est déjà entamée par la commune à travers la labellisation plusieurs projets de constructions, notamment dans le cadre de la démarche « Bâtiments Durables de France ».

Par ailleurs, chaque préparation de marché public fait l'objet d'un examen préalable afin de déterminer la pertinence d'intégrer des critères/clauses environnementales et-ou de se fixer des objectifs en matière d'économie circulaire. En 2021, environ 40% des procédures comprenaient une dimension environnementale.

6.3. Favoriser l'intégration des éco-gestes par les agents

L'ensemble des agents de la Collectivité a été consultés fin 2018 pour recueillir des idées et propositions d'actions permettant de réduire l'impact environnemental du fonctionnement de l'administration. Cette consultation a permis de recueillir de très nombreuses propositions d'actions et d'envisager de nouvelles mesures accompagnées d'une campagne de communication.

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Des efforts de réorganisation et de rationalisation de fonctionnement des services numériques

De fait, la collectivité est engagée dans une démarche interne de réorganisation de son fonctionnement afin de réduire son empreinte écologique depuis de nombreuses années. On peut citer entre autres :

- La **division par quatre du nombre de moyens d'impression** dans le centre administratif,
- La **diminution du nombre de serveurs** (de 30 à 2),
- La **dématérialisation (toujours en cours) des procédures**, actes et transmission de documents (notamment la convocation au Conseil municipal ou le contrôle de légalité à la Préfecture),
- La **dématérialisation de l'interface de certains services aux usagers** (numéro vert, traitement de courrier, portail famille...)

Une démarche engagée en 2023 d'optimisation de l'utilisation des matériels et logiciels

Des premières actions ont été menées par la Direction du Numérique en vue d'optimiser l'impact écologique des équipements, d'augmenter leur durée de vie ou encore, de privilégier la réutilisation.

- **Impression** est configurée par défaut avec une **qualité optimisée** : recto/verso, noir et blanc
- Acquisition de **70 ordinateurs portables reconditionnés**
- Retrait des équipements à remplacer pour réutilisation dans une optique de **réparation et de revalorisation** : « Fournir 2 équipements reconditionnés à partir de 3 équipements obsolètes »
- **Revente** d'équipements ou composants qui ne sont plus utilisables

Des actions prospectives sont également envisagées pour **2025** :

- Etude de mise en œuvre d'un véritable **circuit de revalorisation** des équipements en fin de vie avec des **ESS** spécialisées (Ecodair, Recyclea, Atelier sans frontière, Weedoit, TAE, Ecosystem)
- Elargir les **acquisitions de seconde main**, téléphones portables, ordinateurs, avec **protections** anti-casse (coques, verre trempé pour les téléphones par exemple)
- **Rationaliser** les serveurs de notre **datacenter** : le projet de refonte d'infrastructure prévue fin 2023/début 2024 s'intègre pleinement dans cette démarche
- **Refroidir** le datacenter par une **solution économe en énergie** : le remplacement du système de climatisation est actuellement à l'étude pour une mise en place possible en 2025.

Des campagnes de promotion des éco-gestes à destination des agents

La première campagne de sensibilisation remonte déjà à 2006. Fin 2018, une consultation de l'ensemble des agents de la Collectivité pour recueillir des propositions a été organisée (propositions recueillies par voie électronique, papier et une réunion de brainstorming ouverte à tous).

Après une étude de la faisabilité et du coût de chaque action, un programme d'une dizaine d'actions a été retenu qui a commencé à se déployer en 2019 et poursuit un certain nombre d'objectifs :

- **Informé sur les résultats** des actions déjà déployées (tonnes de papiers triés, économies d'énergie).
- Utiliser un **moteur de recherche éco-responsable** (qui finance la plantation d'arbres ou des actions d'intérêt général).
- **Mieux classer et mieux trier les fichiers numériques** pour économiser de l'énergie.
- **Tendre vers le zéro déchet pour les manifestations** de la Ville (Foulées pantinoises, Semaine du Développement durable...).
- **Augmenter la flotte de vélos** mis à disposition des agents en autorisant un remisage à domicile et acquisition **de véhicules plus propres**
- **Favoriser le covoiturage** en donnant accès sur intranet à une plateforme spécialisée.
- Augmenter la part des **produits éco-responsables dans les marchés publics** (fournitures et prestations).

Depuis 2021, des actions de sensibilisation sur l'urgence climatique est proposée aux services via notamment l'utilisation d'outils pédagogiques conviviaux comme la Fresque du climat ou les Ateliers 2 tonnes.

Réduire les impacts de la flotte municipale

La Ville de Pantin entretient une flotte de près de 180 véhicules et engins motorisés et d'une soixantaine de vélos mécaniques et électriques. Afin de **réduire ses émissions de gaz à effet de serre** et de **se conformer aux restrictions de circulation mises en œuvre par la Zone à Faible Emission**, la Ville renouvelle progressivement son parc par l'acquisition de véhicules moins polluants et le développement de sa flotte vélo.

Acquisition de vélos

- 2019 : Acquisition d'un vélo cargo (triporteur)
- 2020 : Acquisition de 10 vélos électriques, 30 vélos d'occasion traditionnels et d'un nouveau triporteur ; mise en place de la charte pour le prêt de vélos aux agents afin qu'ils puissent utiliser ces vélos pour leur trajets domicile-travail.
- 2021 : achats de 3 nouveaux vélos électriques
- 2022 : Acquisition de 2 vélos remorques électriques et de 7 vélos électriques

Acquisition de véhicules « propres »

- 2019 : remplacement d'une aspiratrice de voirie Crit'Air 5 par une laveuse de voirie électrique ; acquisition de 2 Renault Kangoo électriques remplacement de 2 Renault Master diesel ;
- 2020 : acquisition de 4 véhicules électriques de type Renault Zoé et Renault Kangoo et de 2 minibus électriques (Courtibus) dans le cadre du budget participatif ;
- 2021 : acquisition de 3 engins de voirie électriques (aspiratrices et gloutons) et de 2 Renault Kangoo électriques.
- 2022 : **acquisition** d'une aspiratrice électrique de 2 m3 en remplacement d'une aspiratrice diesel, d'un GOUPIL électrique, d'un véhicule propre en remplacement d'un véhicule PM Crit'Air 4, d'un Kangoo électrique en remplacement de véhicules Crit'Air 4,
- Lancement d'une première expérimentation de retrofit (voir plus loin)

Zoom sur l'expérimentation des remorques électriques

Afin de **trouver de nouvelles solutions pour renouveler sa flotte**, la Ville a fait l'acquisition en 2022 de **deux remorques à assistance électrique** de marque K-Ryole.

Celles-ci servent aux ateliers municipaux. Elles permettent aux agents sans permis de se rendre sur site et de transporter le matériel nécessaire aux travaux d'entretien du patrimoine bâti (petits travaux de maçonnerie, menuiserie, serrurerie, etc.). Elles circulent sur les pistes cyclables et peuvent entrer dans les cours des bâtiments, au plus proche des chantiers.

Sous réserve du bilan tiré de cette expérimentation, d'autres véhicules de ce type pourraient être acquis par la Ville pour l'usage d'autres services.



L'expérimentation du retrofit sur un véhicule municipal

Le retrofit consiste à **convertir un véhicule thermique en un véhicule électrique**, en changeant sa motorisation mais en concernant l'enveloppe (châssis, carrosserie, habillage intérieur, etc.). Cette solution présente ainsi un net avantage en termes de :

- **Empreinte écologique** : une économie de matière et d'énergie en raison de la conservation de l'enveloppe. D'après une étude commandée par l'ADEME (2021), l'impact carbone du retrofit serait 47 % inférieur à l'achat d'une berline électrique neuve, 37 % pour un autobus.
- **Prix** : l'achat ne concerne que la partie moteur. Si cette solution reste chère, le développement de la filière devrait permettre une baisse progressive des prix. Le retrofit représente donc un levier potentiel pour la collectivité et le grand public dans le cadre du **renforcement progressif de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m)** et des objectifs nationaux de **décarbonation du secteur des transports**.

Le retrofit représente donc un levier potentiel pour la collectivité et le grand public dans le cadre du **renforcement progressif de la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m)** et des objectifs nationaux de **décarbonation du secteur des transports**.

Afin de **trouver de nouvelles solutions pour renouveler sa flotte et soutenir le développement de la filière**, la Ville a expérimenté fin 2022 le retrofit d'un de ses véhicules utilitaires (Renault Trafic des Espaces verts).



L'engagement dans la démarche de labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex Cit'ergie)

Ce label est un **programme de management environnemental et de labellisation porté et animé par l'ADEME**. Il accompagne et récompense les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse. Il comporte 5 niveaux d'engagement (1 à 5 étoiles, le minimum étant porté à 2 étoiles pour pouvoir candidater à l'état des lieux initial) et porte sur : la planification territoriale ; le patrimoine public ; l'approvisionnement en eau et en énergie et l'assainissement ; les mobilités ; l'organisation interne ; la coopération, la communication et la participation citoyenne.



La démarche dure 4 ans au total et poursuit un objectif d'amélioration continue. Après un premier état des lieux réalisé entre juin et septembre 2022, la collectivité est accompagnée dans la définition de son programme d'actions. **Un audit annuel vient ensuite évaluer les progrès réalisés sur l'année écoulée et les marges d'amélioration.**

En décembre 2020 et suite à un pré-diagnostic, l'ADEME a confirmé la recevabilité de la Ville de Pantin. L'EPT Est Ensemble est engagé dans ce programme depuis 2017 et a souhaité, à l'occasion de son renouvellement, proposer aux communes de participer à un groupement de commande pour le recrutement d'un conseiller Cit'ergie afin d'engager une dynamique collective au niveau territorial. **La démarche a commencé conjointement avec l'EPT, Bondy et Noisy-le-Sec en mai 2022.**

L'état des lieux et diagnostic a été rendu en novembre 2022, afin d'aider à prioriser certaines actions du PCAET dont le levier pour la réduction des émissions de GES est important.

La Ville peut prétendre à une labellisation 3 étoiles dès la fin de l'année 2024.

